

Le non-recours au RSA chez les jeunes adultes

**Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
(DEASS)**

Domaine de compétence 2 : Expertise Sociale

sommaire

| | |
|--|----|
| Introduction : | 3 |
| Partie I : Exploration théoriques..... | 7 |
| Les jeunes adultes et la question du non-recours au RSA..... | 7 |
| 1.1. Les jeunes adultes..... | 7 |
| 1.1.1 Les phases de transition vers l'autonomie..... | 8 |
| 1.2. Le non-recours au RSA un impact sur l'insertion..... | 13 |
| 1.2.1. L'insertion..... | 13 |
| 1.2.2. Le non-recours..... | 15 |
| 1.2.3. Le Revenu de Solidarité Active explication du dispositif et lien avec le non-recours..... | 17 |
| 1.3. Concept autour du RSA pouvant entraîner le non-recours..... | 21 |
| 1.3.1. De la discrimination aux préjugés et à la stigmatisation..... | 21 |
| 1.3.2. La disqualification sociale lien avec les jeunes adultes :..... | 23 |
| Bilan de la partie théorique | 24 |
| Partie II : Exploration de terrain..... | 25 |
| Le non-recours : un choix..... | 25 |
| 2.1. La Méthodologie d'enquête de terrain..... | 25 |
| 2.1.1. Le public..... | 25 |
| 2.1.2. Les guides d'entretiens..... | 27 |
| 2.2. Les causes possibles du non-recours..... | 28 |
| 2.2.1. La méconnaissance du dispositif RSA..... | 29 |
| 2.2.2. Accompagnement..... | 30 |
| 2.2.3. La lourdeur..... | 31 |
| 2.2.4. Le regard de la société sur les personnes bénéficiaires du RSA..... | 32 |
| 2.3. L'implication de la famille dans la notion de choix..... | 34 |
| 2.3.1. La famille : une influence sur la demande..... | 34 |
| 2.3.2. Les relations familiales peuvent être touchées par la demande ou la non-demande | 36 |
| 2.3.3. Avoir le choix c'est être autonome..... | 37 |
| 2.4 La dépendance : phase nécessaire de la jeunesse vers l'insertion..... | 38 |
| 2.4.1. Autonome mais dépendant..... | 39 |
| 2.4.2. Les représentations des jeunes de l'insertion..... | 40 |
| Bilan..... | 42 |
| Partie III : Problématique..... | 44 |
| La dématérialisation, une piste de réflexion impactant l'accès aux droits..... | 44 |
| 3.1 Définition du public..... | 44 |
| 3.1. De l'insertion à l'accès au droit..... | 46 |
| 3.3. question de recherche..... | 47 |
| 3.3.1 Hypothèse de compréhension | 48 |
| 3.3.2 Projet d'investigation..... | 49 |
| Conclusion : | 52 |
| Bibliographie | 53 |

Introduction :

Ce travail d'initiation à la recherche s'inscrit dans le cadre de ma formation d'assistante de service social.

J'ai choisi le thème du non-recours en lien avec les jeunes adultes. En effet, ce sujet m'intéresse particulièrement par rapport aux questions qu'ils soulèvent. Pourquoi les jeunes peuvent-ils être dans le non-recours ? A quoi cela peut-il être dû ?

Dans un premier temps, et selon mes représentations, le non-recours n'avait pas lieu d'exister. En lien avec le droit de chaque individu, le non accès aux droits n'était pour moi, pas compréhensible et pas envisageable, tout comme leur méconnaissance. En effet, l'accès à l'information étant facilitée, je ne comprenais pas pourquoi le non recours est si important dans notre pays industrialisé, et par conséquent, développé.

Puis, cela m'a fait réfléchir à ma propre situation. Aller demander de l'aide hors de mon cercle familiale est compliqué pour moi. Je pense donc que d'autres personnes peuvent ressentir également cette difficulté.

- **Ancrage :**

Lors de mon stage de deuxième année dans un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), j'ai rencontré, deux usagers faisant leur demande de Revenu de Solidarité Active pour la première fois. Ces derniers ont des situations singulières.

La première personne rencontrée est un jeune adulte de 28 ans en fin d'études. Il n'a pas d'emploi pour l'instant et vit chez ses parents. Il est venu faire sa demande de RSA pour avoir un revenu et gagner en indépendance vis-à-vis de ses parents. Celui-ci est parti sans avoir signé le dossier d'instruction du RSA.

Cette décision m'a questionnée. Une information l'a-t-il effrayé ? A-t-il eu peur de cet engagement ?

La deuxième personne rencontrée vient d'avoir 25 ans. Cet homme vit dans son camion et est venu deux fois au CCAS : la première fois, pour avoir des informations sur le RSA, et la deuxième pour remplir les documents afin que son dossier soit instruit par la suite. Il est également reparti sans avoir signé le document.

Au regard de leurs situations respectives, ces deux personnes avaient réellement besoin du RSA et par conséquent, leurs demandes étaient légitimes. Je me suis alors posée des questions sur l'accompagnement proposé par le service, et sur les rapports que ces deux personnes ont vis-à-vis de leur démarche ainsi qu'avec ce service social.

- Mes représentations et questionnements

Je souhaite m'intéresser plus précisément à la tranche d'âge des 25 – 30 ans. En effet, cette tranche d'âge m'intéresse par rapport à la façon dont se voient ces individus. Se considèrent-ils comme jeune ou adulte ? De plus, à cet âge j'ai pu remarquer des difficultés à trouver un emploi.

Je me suis demandée comment les jeunes perçoivent le RSA. Dans un sens plus large, quel regard ont-ils sur l'aide sociale, le service social, l'institution ? Ces questions soulèvent deux grands thèmes : l'autonomie et l'indépendance.

En effet, si l'insertion est difficile, comment ces jeunes peuvent-ils être autonomes et gagner en indépendance ? Le RSA est un dispositif visant l'insertion mais celui-ci permet-il vraiment d'être indépendant ?

D'autre part les jeunes ont des difficultés d'accès à leurs droits. C'est un public que j'imagine avoir des difficultés d'insertion par rapport à leurs situations.

Concernant l'insertion, il est important d'appréhender ce terme de façon globale. Je veux comprendre ce qui se joue d'un point de vue social et professionnel.

L'insertion sociale et professionnelle désigne le processus permettant l'intégration d'une personne au sein d'un système socio-économique par l'appropriation des normes et des règles de ce système¹.

En parallèle, je me suis questionnée sur l'institution et sur le service social. Ce dernier peut être vu de manière négative par les personnes voulant y avoir recours. En effet, le côté fastidieux de certaines démarches et la quantité de documents demandés peuvent être perçus comme angoissants mais également comme une intrusion dans leur vie personnelle.

Mes interrogations sur l'aide sociale m'ont poussé à m'interroger sur l'accès aux droits.

Selon moi, favoriser l'accès aux droits, c'est permettre à toute personne de recourir à ses droits, lui facilitant l'inclusion sociale et l'accès à la citoyenneté. Le concept d'inclusion a été utilisé par le sociologue allemand Niklas Luhmann pour parler des rapports entre les individus, « *L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société* »²

Ne pas avoir accès à ses droits entraîne ce que Philippe Warin³ nomme le non recours.

¹Définition de l'insertion sociale et professionnelle disponible sur Wikipédia

²Définition de l'inclusion sociale par laidlaw foundation toronto (canada)

³Philippe Warin chercheur sur la question du non recours et directeur de l'Observation DEs NON-REcours aux droits et service (odenore)

Le non-recours est un terme venant de pays anglophone, il arrive en France dans les années 70. La question du non-recours renvoie à toute personne qui en tout état de cause ne bénéficie pas d'offres publiques, de droits et de services auxquels elle pourrait prétendre.⁴

Le phénomène comprend :

- le non-recours par non-connaissance,
- le non-recours par non demande,
- le non-recours par non réception
- et le non-recours par non proposition.

Le thème du non-recours m'interroge. Qu'est-ce qui empêche les personnes de demander les aides sociales (Revenu de Solidarité Active (RSA), Couverture Maladie Universelle (CMU), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)) ?

J'ai choisi de formuler ma question de départ ainsi :

Dans quelle mesure le non-recours au RSA chez un jeune adulte peut avoir un impact sur son insertion socioprofessionnelle ?

En réfléchissant à ma question de départ, je souhaitais commencer mes recherches autour de l'inclusion ou l'exclusion. En effet, le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de 2013 aborde cette question. Ce plan est pensé avec les acteurs des politiques sociales. En effet, il est tourné vers la solidarité et répond en partie aux problématiques rencontrées sur le terrain.

Par ailleurs ce plan parle pour la première fois de la question du non-recours. « *Le principe du "juste droit" : sans oublier la question de la fraude sociale, il est urgent de s'attaquer au phénomène du non-recours aux droits sociaux. Le Gouvernement entend, à travers la notion de juste droit, s'assurer que l'ensemble des citoyens bénéficient de ce à quoi ils ont droit, ni plus, ni moins.* »

Je me suis aussi demandée si le fait de ne pas avoir recours au RSA n'entraînait pas l'exclusion. Ce terme est sans doute « fort ». Je ne pense pas qu'il soit en adéquation avec ce que peuvent penser les jeunes de leurs situations. D'ailleurs, le terme « jeunesse » est souvent mis en lien avec l'insertion. Je serai donc amenée à parler de l'inclusion et de l'exclusion mais ces termes n'étaient pas adaptés à ma question de départ.

⁴Odenore définition du non-recours / accès au droit

Par ailleurs, je me suis interrogée sur le phénomène de non-demande. La non-demande correspond au fait de connaître l'existence d'un dispositif, de savoir que l'on peut en bénéficier, mais pour autant, de ne pas le demander.

Je me suis rendu compte avec mes premières recherches que c'était la question du non-recours d'une façon globale qui m'intéressait plus particulièrement. En effet, cela me paraît étrange que des personnes n'aient pas d'information sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre. A quoi cela est-il dû ?

Dans une première partie, j'exposerais ma recherche théorique afin de cerner ma question de départ, de répondre en partie aux interrogations que je peux me poser. En deuxième partie, j'analyserais mes entretiens en faisant des liens avec la théorie. Pour clôturer ce travail d'initiation à la recherche, je développerais une problématique pour aller vers une question de recherche.

Partie I : Exploration théoriques

Les jeunes adultes et la question du non-recours au RSA

Dans ce chapitre, j'expose mes recherches théoriques en lien avec ma question de départ. Dans un premier temps, je me suis intéressée aux jeunes. Cela a été complexe de choisir un public précis pour mon initiation à la recherche. Je ne voulais pas orienter mon travail vers un public en grande précarité ou exclus. Dans mon raisonnement, le non-recours pouvait toucher tous les individus. Je me suis donc dirigée vers le public des jeunes. J'ai ciblé les 25-30 ans, tranche d'âge qui correspond à la notion de transition vers l'âge adulte pour comprendre leur rapport au RSA. Par la suite, j'exposerai l'insertion en lien avec les jeunes et le RSA, qui a pour objectif une prise d'autonomie et l'insertion. J'étudierai ensuite la notion du non-recours en lien avec le RSA.

1.1. Les jeunes adultes

Dans notre société, le terme « jeune » n'est pas défini précisément. Ainsi, ce terme est souvent galvaudé. En effet, un jeune peut être considéré comme une personne en réalisation d'étude (scolaire), ou encore comme un jeune adulte, un jeune actif. Finalement, ce terme peut être employé pour désigner différents groupes de population. Par ailleurs, j'ai constaté que chacun a sa propre définition et donc que la tranche d'âge incluant les « jeunes » n'est pas immuable. En effet, l'INSEE⁵ et le CREDOC⁶ considèrent comme « jeunes » les personnes ayant entre 16 et 29 ans. Le Centre d'observation de la société, quant à lui, définit les jeunes dans une tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans.

En perpétuelle évolution, la société ne cesse de faire évoluer cette définition au fil des décennies.

Le sociologue, Olivier Galland⁷ parle « *d'une phase de transition de l'enfance vers l'âge adulte* ». Il définit trois étapes : l'adolescence, la post-adolescence et une période « jeunes adultes ».

⁵INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

⁶CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie

⁷GALLAND Olivier sociologue et chercheurs, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, 2011 pour la 5ème édition

De plus, selon différents sociologues dont Olivier Galland fait partie, l'âge adulte serait atteint lorsque plusieurs critères sont réunis : le fait d'avoir un emploi stable, la naissance du premier enfant, qui est la symbolique du passage à l'âge adulte dans notre société et le fait d'avoir un logement stable.

Cette partie de la population change de travail régulièrement. Ils font des allers-retours entre chez eux et chez leurs parents.

Les adultes, et plus largement notre société, voient parfois les jeunes comme des personnes égoïstes, individualistes qui ne croient plus en rien. En effet, un sondage publié par le journal *Le Monde* en 2011, montre que 63% des français voient les jeunes comme égoïstes et 53% comme paresseux. Les discours des « adultes » peut être difficile à entendre pour certains jeunes.

Outres les représentations de la société sur cette population, le chômage est un élément important. En effet, il avoisine les 20% chez les personnes ayant entre 15 et 29 ans.

Les périodes de chômage peuvent entraîner de la précarité chez cette population. Elles peuvent également être la conséquence de difficulté pour s'insérer dans le monde professionnel. Cela est parfois dû à un manque de formation ou à un manque de stabilité de façon générale.

Les personnes appartenant à cette tranche d'âge ont le droit au Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette allocation permet selon moi, d'avoir un minimum de ressources pour pouvoir « survivre ». De plus, le RSA a pour objectif l'insertion des personnes suivies. En ne recourant pas au RSA, les jeunes peuvent avoir des difficultés pour s'inclure dans la société.

Pour expliquer les phases de transition, j'ai trouvé nécessaire de m'intéresser la question de l'autonomie et de l'indépendance. En effet, plusieurs éléments se jouent à cette période. J'ai eu besoin de comprendre ces notions d'autonomie et de dépendance pour voir si le terme « jeune adulte » était adapté à ma question de départ par rapport à l'âge de ces personnes.

1.1.1 Les phases de transition vers l'autonomie

Dans le livre « *Sociologie de la jeunesse*⁸ » la jeunesse est la période entre l'enfance et l'âge adulte. C'est une période de développement qui permet de gagner en maturité.

⁸GALLAND Olivier, *sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, 2011 pour la 5ème édition

Je me suis posée la question de l'autonomie et de l'indépendance, à cette période de la vie où l'on se questionne. En effet, en grandissant et en passant par des phases de transition, l'être humain gagne en autonomie, en indépendance mais aussi en responsabilité.

De plus, au cours des siècles, il y a eu des changements sur la façon de voir la construction identitaire de l'être humain. A l'heure actuelle, dans notre société, nous pouvons remarquer que la période entre la fin de l'adolescence et l'entrée dans l'âge adulte n'est pas précisément identifiée. Il existe un temps de transition entre les deux périodes. Au sens légal, les jeunes adultes se trouvent dans cette phase de transition dans le sens où ils sont responsables de leurs actes tout en étant dépendants de leurs parents ou de la société.

En effet, la conjoncture, le chômage et les difficultés d'accès à l'emploi, rendent difficiles l'accès à l'autonomie et à l'indépendance. Il me semble nécessaire de définir l'autonomie et l'indépendance pour mieux comprendre les enjeux à cette période de la vie.

*« L'indépendance se définit à partir de catégories objectives : c'est un état dans lequel se trouve l'individu, lorsqu'il dispose de ressources suffisantes pour gérer sa vie sans le soutien financier, matériel, parental. »*⁹. Ce concept me permet de mieux comprendre ce qui se passe à cette période et de faire le lien avec le fait qu'un jeune adulte ayant des difficultés dans sa recherche d'emploi, est dépendant de ses parents. L'indépendance chez un jeune adulte se fait quand des conditions sont réunies. Je me demande comment un jeune considère une dépendance à ses parents. Il peut être dépendant financièrement mais être indépendant dans la façon de gérer sa vie. Quand la famille n'est pas présente, l'état se substitue à la famille, en fournissant un soutien financier tel que le RSA.

L'auteur Vincenzo Cicchelli¹⁰ souligne *«individuellement plus autonomes, les jeunes contemporains voient une forte extension de leur dépendance à l'égard de la collectivité. »*¹¹, ce qui rejoint une partie des constats que j'ai pu faire lors de mes lectures.

J'ai pu déduire que l'indépendance se développe au fur et à mesure de la vie.

⁹RAMOS Elsa, *Qu'entend on par autonomie des jeunes*, définition de l'autonomie et de l'indépendance , conférence mis en ligne le lundi 1er mars 2010, disponible sur le site web : <http://www.ressourcesjeunesse.fr>

¹⁰Vincenzo Cecchilli mène des recherches comparatives sur le cosmopolitisme des jeunes dans la société globale.

¹¹CICCHILLI Vincenzo, *l'autonomie des jeunes*, questions politiques et sociologiques sur les mondes étudiants, la documentation Française, mars 2013, p15

« L'autonomie quant à elle renvoie à l'idée que l'individu se donne lui-même ses propres règles ; elle est considérée comme une perception positive de soi, vers laquelle l'individu tend ; c'est donc une catégorie de l'identité, qui implique que l'individu, ici l'adolescent, le jeune adulte, doit participer le plus dans l'élaboration de ce monde, de l'univers dans lequel il vit ¹². » Avec l'aide de cette définition et avec le livre « **L'autonomie des jeunes** », j'en déduis que les jeunes développent leur autonomie avec l'aide de leurs parents mais également de leurs pairs. Les auteurs Olivier Galland et Vincenzo Cichelli mettent en corrélation l'autonomie et l'indépendance.

Alors que pour moi, quand nous parlons d'autonomie, cela relève de l'individu, de sa construction alors que l'indépendance s'acquiert d'une façon objective, par l'emploi par exemple.

Selon mes représentations de départ, il existait une différence nette entre la fin de l'adolescence et l'entrée dans l'âge adulte.

En effet, je pensais qu'en ayant un emploi stable et un logement à soi, la transition dans l'âge adulte était faite. Ce n'est pas le cas, cela dépend des individus et de leur définition de l'âge adulte. On observe qu'il est difficile de voir un changement net entre les deux. Je vois plutôt cela comme une phase de transition. Celle-ci, en fonction du mode de vie des individus, peut-être différente même si l'entrée dans l'âge adulte est toujours symbolisée par le premier emploi (stable), la naissance du premier enfant, le premier bien immobilier...

Dans notre société Française, la famille joue un rôle important dans l'éducation, le développement de l'autonomie et la prise d'indépendance des jeunes. Elle a un rôle de protection mais aussi un devoir légal : subvenir financièrement et affectivement aux besoins de leurs enfants et de leurs aïeux. De ce fait, l'État vient en aide aux jeunes issus de familles en difficulté avec le versement d'une bourse, avec la garantie jeune¹³ et également avec l'Aide à la Recherche d'un Premier Emploi (ARPE)¹⁴. Par la suite, l'Etat leur vient en aide, à partir de 25 ans, avec le RSA. L'état ne pourrait-il pas être perçu comme une mère protectrice avec ses enfants ? A quel moment parle-t-on d'indépendance, s'il y a dépendance aux aides de l'État ?

¹²RAMOS Elsa, *Qu'entend on par autonomie des jeunes*, définition de l'autonomie et de l'indépendance , conférence mis en ligne le lundi 1er mars 2010, disponible sur le site web : <http://www.ressourcesjeunesse.fr>

¹³Garantie jeune aide pour les jeunes de moins de 25 ans ayant peu d'études mise en place d'un projet avec une aide financière

¹⁴ARPE aide financière pour les jeunes en sortie d'étude pour 4 mois sous condition mis en place en 2016

L'enquête DYNEGAL¹⁵ relate les paroles des jeunes sur l'injustice et la transition vers l'âge adulte. Les jeunes de différentes classes sociales rencontrent des injustices. L'insertion vers le monde professionnel est difficile. De plus, beaucoup de ces jeunes dépendent de l'aide de l'État et/ou de leurs famille. Permettant l'autonomie financière et donc l'indépendance, l'insertion dans le monde professionnel est un enjeu majeur pour cette tranche de la population.

J'ai découvert à l'aide de mes lectures que la jeunesse était une phase de transition plus ou moins longue en fonction des individus. De plus, l'autonomie et l'indépendance dépendent également du lieu dans lequel les jeunes vivent. S'ils habitent chez leurs parents, cette question d'indépendance et d'autonomie va être présente. Je me suis donc demandée si la famille n'avait pas un lien également avec une potentielle demande d'aide. Dans le sens où on peut penser que le comportement d'un individu est lié à celui de sa famille, j'ai donc pensé à l'Habitus.

1.1.2. La demande d'aide et lien avec la famille

En lien avec le non-recours, une partie des jeunes n'a pas accès à ses droits par manque de connaissance des aides auxquelles elle peut prétendre.

On note également un manque d'intérêt envers les prestations proposées. En effet, comme Philippe Warin le souligne dans son ouvrage « **Le non-recours aux politiques sociales** » certaines aides ne sont pas en adéquation avec ce dont les gens ont besoin.

Le manque de connaissance peut être induit par la famille. Une famille n'ayant pas eu recours au RSA n'a pas forcément l'information sur ce dernier. De plus, si la personne a été élevée dans un système familial, où les conditions de vie pouvaient être difficiles, aller demander une aide est tout simplement impensable. Ou l'inverse, les parents bénéficient de l'aide et pour le jeune c'est une forme d'aliénation qu'il ne veut pas reproduire.

J'ai donc pensé à l'habitus. En effet, ce concept peut expliquer en partie ce qu'il peut se passer dans un système familial.

¹⁵Enquête DYNEGAL tiré de la revue Agora débat/jeunesses, *passage à l'âge adulte et sentiments d'injustice* par Thomas Amadiou et Cecile clement, 2016/3 (n°74), disponible sur cairn

Le projet DYNEGAL a pour objectif d'identifier et d'expliquer les mécanismes de formation des représentations des inégalités

L'habitus peut se définir de cette façon « *Comportement acquis, caractéristique d'un groupe social, quelle que soit son étendue, et transmissible au point de sembler inné.* »¹⁶ de Pierre Bourdieu¹⁷.

Ce concept m'interroge. Certains jeunes ne reproduiraient-ils pas le schéma de leurs parents ? En effet, certains parents surmontent seuls les difficultés sans demander de l'aide alors qu'ils pourraient y prétendre. On peut donc se demander si leurs enfants « seraient en capacité » de demander de l'aide. Certains suivent l'exemple de leurs parents et ne sollicitent jamais d'aide de l'État.

Ce raisonnement peut également être vu d'une autre manière. Certains jeunes manifestent l'envie de ne pas reproduire le schéma de leurs parents. Autrement dit, les jeunes venant de famille accoutumer à avoir des aides ne veulent pas ressembler à leurs parents. Ils se détachent de ce modèle familiale. Cela peut impliquer que ces jeunes ne feront pas de demander d'aide.

Si demander de l'aide aux institutions ne fait pas partie de leur éducation, sont-ils informés de ce à quoi ils peuvent prétendre ? En informant les jeunes sur les aides, seront-ils en capacité d'aller les demander ?

Dans notre système d'action sociale, demander une aide à une institution se fait avec l'aide de documents personnels. Cela peut être un frein pour les personnes. Cela peut avoir un impact plus important chez les jeunes.

Un jeune, en quittant le domicile familial, se rend compte de l'importance de certains documents. Il doit entreprendre différentes démarches auprès de différents acteurs (impôts, banque, changement d'adresse ...). Il peut se sentir submergé par toutes ces démarches. S'il a en plus des difficultés financières ou d'insertion, cela peut influencer sur ses démarches d'aller demander une aide.

De plus, en prenant en compte le dispositif du RSA, celui-ci est soumis à un contrat. En effet pour percevoir l'allocation du RSA, la personne doit enclencher des démarches qui sont liées aux objectifs fixés dans son contrat. La personne doit donc rendre des comptes, s'investir dans l'accompagnement proposé. Les jeunes peuvent ne pas avoir envie de rentrer dans un système qui ne leur convient pas ou ne leur correspond pas, comme peut l'expliquer Veronique conseillère en mission local « *Ils n'ont pas envie d'intégrer la société, cela ne leur correspond pas.* »

¹⁶ Définition de l'habitus Larousse

¹⁷Pierre Bourdieu sociologue français.

A cette période la vie, certains jeunes rencontrent des complications dans l'accès à leurs droits. Il semble que le milieu familial a des conséquences sur celui-ci. Je comprends donc que le non-recours peut résulter de cette complexité.

Malgré ces différentes hypothèses qui pourraient expliquer le non recours, il est important de noter que le RSA est un dispositif d'insertion. Qu'en est-il vraiment ?

1.2. Le non-recours au RSA un impact sur l'insertion

1.2.1. L'insertion

On parle du terme « insertion » depuis les années 70. Ce terme est venu se substituer à celui d'intégration. En effet, à partir de ces années-là, le taux de chômage a augmenté et les jeunes ont commencé à ressentir ce chômage.

Les politiques ont commencé à s'intéresser aux difficultés rencontrées par les jeunes. Le terme « insertion » est surtout utilisé dans le champ social. Nous pouvons parler d'insertion professionnelle, d'insertion par le logement etc.

Dès l'année 1982, les termes « social » et « professionnel » sont mis en corrélation. En effet, cela est dû au fait, qu'en travail social, nous pouvons intervenir sur les deux champs. L'insertion sociale peut-être difficile pour certaines personnes, cela impacte leur insertion professionnelle. S'insérer socialement peut constituer une difficulté pour certaines personnes, et parfois, avoir un impact sur leur insertion professionnelle.

L'État a mis en place le plan de 1988 puis la loi, cette même année intitulée « *LOI n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions* ». Cette loi a permis de mettre en place différents dispositifs et notamment le Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

L'insertion est un terme employé régulièrement dans le champ professionnel. En effet, avec la crise de l'emploi en France et plus largement, en Europe, l'emploi reste un domaine préoccupant pour les politiques. Au fil de mes lectures, je me suis rendue compte que les auteurs liaient « social » et « professionnel ». En effet, l'insertion sociale inclut dans son champ d'action plusieurs notions d'insertion (logement, professionnelle...).

Au commencement, je pensais que l'insertion sociale était en partie, la création de lien social. Je ne voyais pas l'insertion sociale d'une façon globale.

J'étais partie sur le principe que l'insertion sociale n'est pas forcément liée à l'insertion professionnelle et que l'inverse n'est pas possible. En effet, pour pouvoir s'insérer professionnellement dans la société, la personne doit être socialement intégrée. Si nous ne sommes pas entourés, il est difficile d'aller chercher un emploi et dans notre société l'emploi est important.

De plus, l'insertion sociale a aussi pour rôle, sans forcément être en lien avec un dispositif, d'accompagner la personne en levant les freins de celle-ci pour qu'elle puisse s'intégrer pleinement et aller vers une reprise d'activité.

*«L'IIDRIS (Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale) définit l'insertion sociale comme une « action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers une situation térérisée par des échanges satisfaisants avec son environnement ; c'est également le résultat de cette action, qui s'évalue par la nature et la densité des échanges entre un individu et son environnement ».*¹⁸

En ce qui concerne la question de la jeunesse, le terme « insertion » est largement utilisé.

En effet, l'insertion des jeunes est un point important dans la politique. Les jeunes sont touchés par la crise de l'emploi depuis plusieurs années, comme l'explique Bernard Schwartz dans son rapport de 1981. L'État a donc décidé de mettre en place des dispositifs pour les aider. Le RSA est l'un d'eux. Mais ces dispositifs ne concernent pas que les jeunes.

En effet, l'accompagnement et les dispositifs d'insertion doivent permettre aux jeunes une insertion et vont également influencer sur leur indépendance et autonomie, comme peut l'expliquer Patrick Dubéchet *« Il s'agit en priorité d'intégrer les jeunes dans l'emploi parce que c'est la condition principale d'accès à l'autonomie, mais d'autres aspects doivent être accompagnés de manière concomitante comme l'accès au logement, à la culture. »*¹⁹

Cela est en lien avec ce que j'ai pu apprendre sur les jeunes. En effet, l'insertion professionnelle est en adéquation avec la prise d'autonomie et d'indépendance.

J'ai pu comprendre que l'insertion est un élément important pour gagner en indépendance. De plus cette notion est utilisée comme objectif dans le RSA.

Avant de parler du RSA, il m'a semblé nécessaire d'expliquer le non-recours pour par la suite le mettre en lien avec le RSA.

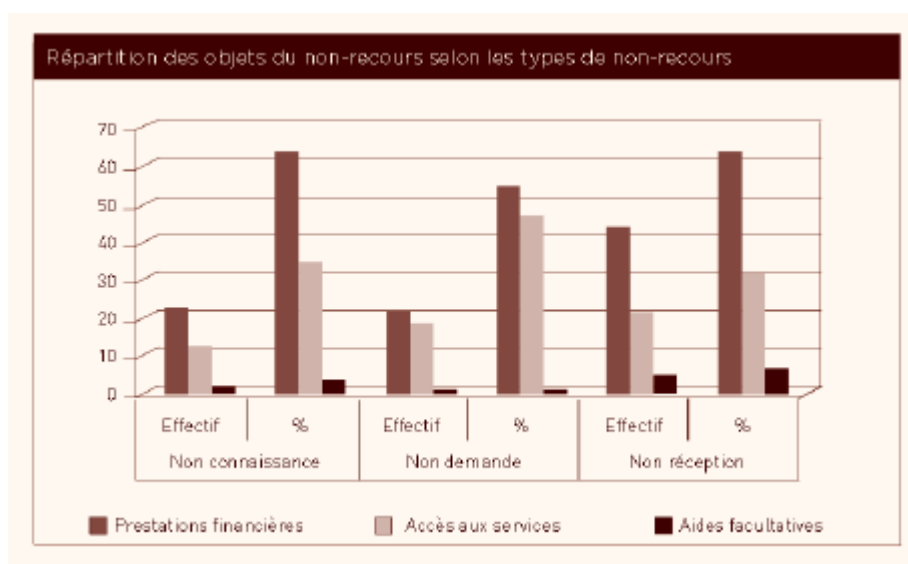
¹⁸Définition du site conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

¹⁹DUBECHOT Patrick, *le concept d'inclusion sous le regard de travailleurs sociaux en formation*, vie sociale, 2015/3 n°11 disponible sur cairn.info

1.2.2. Le non-recours

Nous parlons de non-recours en France depuis les années 70. La caisse nationale d'assurance maladie a été le précurseur dans l'étude de ce sujet. Le non-recours a commencé à être étudié de façon plus conséquente avec la création de l'Observatoire DES NON-REcours aux droits et services (ODENORE) en 2002. La question du non-recours portait au départ sur les prestations sociales financières puis cela évolué. Le terme s'est élargi à l'ensemble des offres publiques de l'action sociale mais aussi aux services publics.²⁰

Le non-recours est difficilement mesurable étant donné qu'il concerne plusieurs types d'aides et de personnes. Pour pouvoir le mesurer, il faut connaître le nombre de personnes qui reçoit une prestation et le nombre total d'individus qui est éligible à cette aide.



Source du graphique : ODENORE²¹

Ce graphique concerne les différents types de non-recours et montre le pourcentage de non-recours en fonctions des prestations. Celui-ci permet de se rendre compte de l'importance du non-recours.

Le thème du non-recours connaît une émergence d'un point de vue politique. En effet, une étude de celui-ci a été faite entre 2011 et 2012. De plus, le gouvernement l'a intégré dans son plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en 2013.

²⁰WARIN Philippe, *Le non-recours : définition et typologie*, document de travail n°1, juin 2010 actualisé en décembre 2016

²¹ Rapport documentaire n°4158 mis en ligne le 28 octobre 2016 à 16h15 site de l'assemblée nationale

Les causes de non-recours sont multiples et concernent en majorité un public précaire économiquement et socialement. En effet, les conséquences pour ce public sont plus importantes comme peut l'expliquer Philippe Warin « *Les difficultés d'accès aux droits [...] sont analysées comme une cause possible de la pauvreté. Pour les plus démunis, toute entrave de ce type a des conséquences économiques et sociales lourdes* »²²

Les causes sont :

- vulnérabilités des usagers, difficulté à s'informer, à formuler une demande
- manque d'informations, complexité des démarches administratives
- sentiment des usagers d'être stigmatisés en demandant l'aide, se sentant comme « assisté ».

« *Le recours à la solidarité est vécu bien souvent comme un retour à l'assistance. Les bénéficiaires potentiels préfèrent alors renoncer à l'offre publique que d'apparaître comme des assistés*²³»

Nous pouvons voir que les facteurs sont liés à un manque de lisibilité des différents dispositifs pour les personnes éligibles mais aussi au sentiment que leur renvoie leur statut de bénéficiaires de l'aide sociale. Ils peuvent se voir comme des « assistés », sens péjoratif donné à ce terme, et préfèrent renoncer à l'aide.

De plus dans le livre « **Mauvaises réputations**²⁴ » dans lequel les auteurs parlent de stigmatisation des populations et des individus, il semble qu'il est plus difficile d'aller demander de l'aide et un soutien pour les personnes ayant un plus haut niveau d'études. Ces personnes ne se sentent peut-être pas légitimes pour demander et recevoir de l'aide. L'accès à leurs droits n'est pas possible pour eux à ce moment donné, car ils ne se sentent pas à leur place.

Le non-recours étant lié aux politiques publiques, j'ai donc fait le choix de le mettre en lien avec le RSA. En effet, je trouvais le sujet du RSA pertinent par rapport aux données que j'ai pu trouver et également par rapport aux représentations sur celui-ci.

²²WARIN Philippe, *Le non-recours au politiques sociales*, p 45, Pug, octobre 2016

²³WARIN Philippe, Passage tiré de *ciblage, stigmatisation et non-recours*, document de travail, n°3, juin 2010 disponible sur odenore

²⁴CROIZET Jean-claude et LEYENS Jacques Philippe, *Mauvaise réputations*, Armand colin, mars 2003

Le RSA est un dispositif dont on parle dans les médias comme dans le journal **Libération**²⁵ « *le préjugé selon lequel on gagne plus au RSA qu'en travaillant à la vie dure : 41 % de Français pensent que c'est vrai, selon le sondage d'ATD Quart Monde. Seuls 28 % des sondés disent que c'est faux, et 31 % ne savent pas.* »

1.2.3. Le Revenu de Solidarité Active explication du dispositif et lien avec le non-recours

•Le RSA

Le Revenu de Solidarité Active remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) depuis 2009. Il a pour principe de lutter contre la pauvreté, d'inciter à la reprise d'un emploi et de rendre plus lisible le système de solidarité. C'est un dispositif dans lequel les bénéficiaires doivent être accompagnés vers et dans l'emploi. A la base, le RSA avait deux dispositifs : le socle et l'activité. « Le RSA activité » permettait aux travailleurs avec un salaire minimum d'avoir un revenu complémentaire. Le taux de non-recours était très important (68%). L'État a décidé de changer le dispositif et a mis en place la prime d'activité. Celle-ci a regroupé le RSA activité et la prime pour l'emploi financée également par l'Etat au regard des impôts payés par les citoyens. Cette prime d'activité a été mise en place le 1^{er} janvier 2016. En effet, la prime d'activité est dématérialisée et elle a environ un an. Je ne pense pas qu'il y ait encore assez de recul pour voir si elle a un impact suffisant sur les personnes. Au niveau du non-recours, les données ne sont pas encore mises à jour. La prime d'activité n'est pas vue de la même façon que le RSA par les personnes. En effet, les gens ne pensent pas que c'est « profiter du système ». Ils ne font pas le lien avec le RSA.

J'ai décidé de m'intéresser au RSA socle pour l'accompagnement proposé aux personnes bénéficiaires. Je pense également que les personnes ont un manque de connaissance sur le RSA activité.

Il existe différents parcours en fonction des problématiques des bénéficiaires. Un référent est désigné pour les accompagner. Celui-ci peut être un travailleur social fonctionnaire territorial ou un conseiller en insertion professionnelle ou encore un conseiller Pôle Emploi. Il existe trois parcours :insertion professionnelle

²⁵TONINO Serafini et SOULE Véronique, *Comme les démunis, les préjugés ont la vie*, article, 16 octobre 2014 (mis à jour le 17 octobre 2014, www.libération.fr)

- insertion sociale
- accompagnement global (parcours d'insertion sociale et professionnelle)

L'accompagnement global est un double accompagnement : celui de Pôle Emploi pour la recherche d'un emploi et l'accompagnement social avec un travailleur social du conseil départemental.

En effet, le travailleur social va accompagner la personne pour lever les freins à son insertion mais également voir s'il y n'a pas d'autres problématiques comme par exemple la garde des enfants qui peut être un frein à l'insertion professionnelle.

La personne est liée par un contrat d'engagement qui stipule qu'elle a des droits et des devoirs. En effet, elle a des objectifs à réaliser. Je me suis demandée si le contrat ne freinait pas la personne ?

En lisant le livre, « **L'autonomie des assistés** ²⁶», j'ai pu me rendre compte que le contrat peut être vu comme la création d'un lien social. En effet, le contrat signé entre l'usager et le service social permet à la personne d'être engagée. Cela permet au bénéficiaire de se réinsérer progressivement dans la société.

Le contrat peut donc être vu comme un élément de la création d'un lien social mais il peut aussi être perçu comme un moyen de contrôle. La personne doit justifier ses démarches et ses recherches pour se réinsérer dans la société, sous peine de voir son allocation être supprimée. Dans l'article « **Invisible violence** », l'auteure Christelle Achard parle d'une violence symbolique pour les usagers²⁷. Dans ce cadre-là, le contrat peut être perçu comme « violent » pour certaines personnes.

- Le RSA et le non-recours

En France, depuis 2008 nous pouvons observer une hausse de la pauvreté due à la crise économique. Cela a entraîné une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du RSA. Il y a eu une augmentation de 45% de bénéficiaires du RSA²⁸.

²⁶DUVOUS Nicolas, *l'autonomie des assistés*, le lien social/PUF, septembre 2009

²⁷ACHARD Christelle, *Invisible violence : pour une prise de conscience*, le sociographe, 2016/4 (n°56) disponible sur cairn.info

²⁸Statistique prise dans l'article *Toujours plus d'allocataires de minima sociaux*, mis en ligne le 13 mai 2016, www.inégalités.fr

| | Taux de non-recours | Dates des évaluations | Montants non distribués en € | Nombre de non-recourants | Source |
|----------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| ■ RSA | 50 % | 2010 | 5,2 Mds | 1,7 million | Cnaf / Dares |
| - RSA socle | 35 % | | 3,6 Mds | 759 000 | |
| - RSA activité | 68 % | | 1,6 Mds | 977 000 | |
| ■ CMU-C | 10 % - 24 % | 2011 | 330 - 400 millions | 0,5 - 0,7 million | Fonds CMU - Micro |
| ■ ACS | 53 % - 67 % | 2011 | 30 millions | 1,4 - 2 millions | Simulation Ines-Drees |

Source : Rapport du groupe de travail « Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux », présidé par Bertrand Fragonard, Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 10 et 11 décembre 2012, p27²⁹

Toutes les personnes éligibles au RSA ne font pas les démarches pour en bénéficier. Une étude réalisée par la Caisse d'Allocation Familiale a eu lieu, entre 2010 et 2011³⁰. Un rapport a été publié en 2012. Dans ce dernier, on note 50% de non-recours concernant le RSA socle et activités en 2011.

Tableau 1 - Taux de non-recours au Rsa par composante et caractéristiques socio-démographiques des familles éligibles (en %)

| | | Rsa socle seul | Rsa socle et activité | Rsa activité seul | Ensemble |
|--|--------------------------------|----------------|-----------------------|-------------------|----------|
| Ensemble | | 36 | 33 | 68 | 50 |
| Statut conjugal | . Couple | 42 | 40 | 73 | 62 |
| | . Homme seul | 40 | 37 | 71 | 49 |
| | . Femme seule | 30 | 23 | 57 | 40 |
| Nombre d'enfants à charge | . Sans enfant | 43 | 36 | 67 | 52 |
| | . Un enfant | 29 | 23 | 63 | 47 |
| | . Deux enfants ou plus | 22 | 33 | 71 | 50 |
| Âge du répondant | . Moins de 30 ans | 28 | 32 | 63 | 46 |
| | . De 30 à 39 ans | 31 | 35 | 62 | 47 |
| | . De 40 à 49 ans | 35 | 29 | 70 | 51 |
| | . 50 ans et plus | 45 | 34 | 74 | 55 |
| Diplôme (le plus élevé dans un couple) | . Aucun diplôme | 33 | 24 | 63 | 42 |
| | . Diplôme inférieur au Bac | 35 | 36 | 69 | 52 |
| | . Bac et plus | 42 | 35 | 68 | 54 |
| Situation d'éligibilité au Rsa en mai 2009 | . Éligible | 30 | 29 | 63 | 45 |
| | . Non éligible | 60 | 46 | 82 | 70 |
| Type d'emploi au moment de l'enquête pour les foyers éligibles au titre des revenus des trois mois précédents (*) | . Pas d'emploi | 32 | 21 | 62 | 33 |
| | . Cdi à temps plein | 90 | 59 | 78 | 77 |
| | . Autre emploi à temps plein | 63 | 52 | 75 | 68 |
| | . Cdi à temps partiel | 61 | 30 | 55 | 50 |
| | . Autre emploi à temps partiel | 48 | 25 | 36 | 33 |
| <i>Revenu hors Rsa au-dessus du seuil de bas revenu</i> | | 32 | 37 | 76 | 70 |
| <i>Revenu hors Rsa en-dessous du seuil de bas revenu</i> | | 36 | 32 | 65 | 48 |

(*) Pour les couples, ces catégories correspondent aux situations « aucun emploi », « au moins un emploi en Cdi », au moins un emploi à temps plein (hors Cdi) », « au moins un Cdi à temps partiel (pas d'emploi à temps plein) », « au moins un autre emploi à temps partiel (pas de Cdi ni de temps plein) ».

Source : enquête sur le Rsa, phase téléphonique, Dares, 2011.
Champ : éligibles au Rsa.

Source : Les non-recourants au RSA, publication électronique de la caisse nationale des allocations familiales, n°124-juillet 2012

²⁹WARIN Philippe, *Mieux informer les publics vulnérable pour éviter le non-recours*, Informations sociales, 2013/4 n°178 disponible sur cairn.info

³⁰ CAF, Les non-recourants au RSA n°124 juillet 2012, publication électronique

Le taux de non-recours au RSA socle s'élève à 28% pour les moins de 30 ans. De plus, on observe également que plus la personne est diplômée, plus elle est susceptible de ne pas recourir au RSA. Cela concerne 48% chez les personnes ayant le bac et plus. En effet, l'Odeonore l'explique que « *le non-recours au RSA renvoie davantage à la confiance dans les diplômés pour se débrouiller par soi-même qu'à la crainte d'un déclassement social* ».

Je pense qu'en ayant fait des études, les personnes espèrent avoir un travail en lien avec leurs études. Il est donc complexe de se dire que cela ne va pas être possible et qu'il faudra peut-être aller demander de l'aide.

Une étude de la Mission Régionale de l'Information sur l'Exclusion (MRIE)³¹ sur le RSA et la pauvreté montre un manque d'information sur le dispositif mais aussi une forte stigmatisation des bénéficiaires. Comme expliqué dans ce paragraphe « *La stigmatisation résulte d'une construction élargie. Elle est portée par l'environnement des allocataires, parfois par les intervenants sociaux ou les hommes politiques. Elle est diffusée dans l'ensemble de la société notamment parce qu'elle est relayée médiatiquement.* »³² Cette stigmatisation des bénéficiaires n'aide pas les personnes à aller demander l'aide.

Il y a aussi les personnes qui n'y ont pas recours, car elles ne veulent pas dépendre d'une aide sociale, par crainte des démarches complexes. Ces personnes recherchent également l'indépendance.

En ayant fait le lien entre le non-recours et le dispositif du RSA, je me suis rendue compte avec mes lectures que le non-recours pouvait être lié à plusieurs raisons : à la honte ou au sentiment d'être stigmatisé. En effet, les bénéficiaires du RSA sont souvent stigmatisés « *La stigmatisation des pauvres est une pratique courante. Autrement dit, s'ils sont pauvres, c'est de leur faute, c'est qu'ils le veulent bien. Ils ne font pas d'efforts pour s'en sortir, ils ne veulent pas vraiment travailler et ils profitent sans vergogne des aides que leur accorde la collectivité. Quand ils ne fraudent pas pour se voir attribuer des prestations indues. D'ailleurs, on le sait, grâce à l'assistanat, la plupart de ces parasites ne vivent pas si mal... La vérité est très éloignée de ces clichés, de ces idées reçues, de ces préjugés coriaces.* »³³, ce passage vient du site médiapart., j'ai conscience que ce site peut faire polémique.

³¹ Elle a pour mission d'informer

³² RSA et pauvreté- Synthèse de l'étude et préconisation, étude de la MRIE de 2012

³³ CAUVIN Daniel, *Salauds de pauvre ! On vous stigmatise pour vous dicter la loi du mensonge triomphant*, 16 mai 2015, site de médiapart

Il dénonce des fait de société et je pense qu'en stigmatisant les personnes bénéficiaires du RSA, on accentue le non-recours.

Dans cette troisième partie, il me semble donc important d'étudier les concepts de la stigmatisation et la disqualification.

1.3. Concept autour du RSA pouvant entraîner le non-recours

A travers mes lectures, je me suis rendu compte que plusieurs concepts pouvaient être liés entre eux. Ces concepts peuvent avoir un impact sur les personnes et donc sur la question du non-recours.

La discrimination et la stigmatisation, les stéréotypes et les préjugés viennent heurter les personnes qui peuvent être bénéficiaires d'un minima social.

De plus, les questions de la désaffiliations et de la disqualification peuvent se poser par rapport au public. Dans ce contexte, on peut se demander comment les jeunes vivent-ils le fait de ne pas trouver d'emploi.

1.3.1. De la discrimination aux préjugés et à la stigmatisation

Notre société a des représentations sur les personnes au RSA. Elles sont notamment véhiculées par les médias. Cela peut entraîner de la stigmatisation, des préjugés sur ce public. Par ailleurs, les personnes peuvent se sentir également discriminées et préférer avoir simplement le statut de « pauvre » ou de personne « précaire ». La stigmatisation peut être à ce moment-là intériorisée par les personnes qui la subissent.

De plus, en lien avec cela, j'ai pu m'apercevoir que plusieurs journaux ou médias parlent de la stigmatisation des personnes bénéficiaires du RSA. En effet, j'ai pu retrouver la notion de « profiteur », de « fraudeur » et cela n'est pas agréable à entendre pour les personnes bénéficiaires. Cela peut avoir également un impact pour les personnes qui devraient demander le RSA et qui ne le font pas à cause de la stigmatisation. Certains départements, quant à eux, veulent mettre en place du bénévolat obligatoire pour les personnes au RSA.

Le gouvernement a décidé de lutter contre la stigmatisation avec son plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : « *Le principe de non-stigmatisation : c'en est fini de la dénonciation de la paresse ou de la malhonnêteté des ménages modestes. Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité veulent s'en sortir, le sens des politiques sociales est de les y aider.* »³⁴

La stigmatisation est définie par Erwing Gausmann³⁵ « *la stigmatisation est un processus dynamique de dévaluation qui discrédite significativement un individu aux yeux des autres.* »

La stigmatisation et les stéréotypes sont ancrés dans notre société. Ils touchent l'ensemble de la société à différents niveaux. Ils ne sont pas vécus de la même façon d'une personne à une autre. Ils peuvent avoir un impact négatif sur l'individu pour aller de l'avant.

En effet, on peut penser qu'une personne se sentant jugée par son entourage en fonction de ces choix, peut avoir des difficultés supplémentaires par rapport à une personne qui serait soutenue par son entourage.

De plus, comme l'expliquent David Bourguignon, Donatienne Desmette, Vincent Yzerbut et Ginette Herman « *l'activation des stéréotypes a également une certaine emprise sur le comportement des individus* »³⁶

Les personnes subissant des stéréotypes peuvent se sentir dévalorisées et cela a donc un impact sur l'image qu'elles ont d'elles mêmes et potentiellement influencer sur leur insertion : En effet, elles peuvent avoir le sentiment d'être « incapables » de s'en sortir, de trouver un emploi.

D'autre part, les personnes peuvent se sentir gênée d'aller demander une aide. Comme expliquée dans ce paragraphe « [...] cela concerne notamment une population en voie de désaffiliation. Il peut s'agir du sentiment de honte à percevoir certaines aides d'assistance, et, inversement, la fierté à ne pas y recourir, ou encore la méfiance ou le refus des services et des « contrôles sociaux ». Les stigmates associés au statut de demandeur ou de bénéficiaire peuvent être liés, parfois, au souvenir de mauvaises expériences avec les services publics, et notamment les services sociaux. »³⁷

³⁴Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale adopté en 2013 site du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

³⁵Erwing Gausmann est un sociologue et linguiste américain

³⁶BOURGUIGNON David, DESMETTE Donatienne, YZERBYT Vincent, HERMAN Ginette, *Activation du stéréotype, performance intellectuelle et intentions d'action : Le cas des personnes sans emploi*, revue internationale de psychologie sociale, 2007/4 tome 20, disponible sur cairn.info

³⁷BARRAT Brigitte , *Ceux qui ne demande rien : hors jeu, résignés ou résistants*, vie sociale, 2008/1 n°1 pages 5 à 8 disponible sur cairn.info

J'ai ensuite étudié la notion de disqualification sociale. En effet, je trouve intéressant de la mettre en rapport avec la question du non-recours mais également avec celle des jeunes.

Je me suis interrogée sur la question des jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emploi et qui peuvent potentiellement demander le RSA. La disqualification me semble un point de vue nécessaire à la compréhension de ce qui peut se jouer à ce moment-là.

1.3.2. La disqualification sociale lien avec les jeunes adultes :

La disqualification sociale renvoie à un processus d'affaiblissement d'une personne. Je fais un lien entre ce processus et la légitimité d'une personne à demander une aide. La personne peut avoir le sentiment de ne pas se sentir à sa place et ne se trouve pas légitime à demander une aide qu'elle pense être réservée aux plus pauvres. En effet, les personnes de classe moyenne, prospères dans un temps et connaissant des difficultés passagères, peuvent avoir recours à l'aide publique.

Ces personnes se trouvent alors démunies en ayant peu de ressources et se sentent disqualifiées. Elles ne participent pas pleinement à la vie économique et sociale.

Dans son livre sur « **la disqualification sociale** », Serge Paugam³⁸ parle des services sociaux et des usagers de ces services. Ce livre m'a permis de lier le non-recours et la disqualification sociale. En effet, les personnes demandant les aides sociales peuvent se sentir humiliées. Pousser la porte d'un service social éprouve certaines personnes.

Dans un second temps, je fais le lien entre la réussite sociale et l'emploi. Dans notre pays, l'emploi est important et fait partie intégrante de la réussite sociale d'un individu. Le fait de ne pas arriver à trouver un emploi risque d'impacter la réussite sociale. La personne peut avoir le sentiment d'être inférieure. Cette infériorité contrainte décourage la personne, qui se sent humiliée et se replie sur elle-même. Cela, conjugué à une demande d'aide, semblerait difficile à vivre par les personnes. Par ailleurs, en étant jeune, en sortie d'études, le fait d'espérer un certain statut social non obtenu occasionne des désillusions. Une dégradation morale apparaît probablement avec la disqualification. De plus, différents sentiments peuvent possiblement être vécus. Certaines personnes vont pouvoir passer outre et accepter l'aide, alors que pour d'autres, cela sera plus compliqué à vivre. En effet, la perception que les personnes ont de leur situation, influe sur le ressenti et donc sur leurs démarches. Cela induit potentiellement du non-recours.

³⁸PAUGAM Serge sociologue français, *la disqualification sociale*, quadrigé/PUF, juin 2000

Le service social a-t-il un lien avec ce qu'il peut se passer ? Peut-il aider la personne à faire face ?

La catégorie socio-économique d'une famille et donc d'un jeune, peut avoir une influence sur les aides publiques. En effet, un jeune venant d'un milieu aisé peut ne pas être informé sur certaines aides comme le RSA. L'une de mes représentations qui restent c'est que si le jeune vient d'un milieu social populaire, il aura s'en doute les informations soit par l'intermédiaire de sa famille soit par ses relations. Le milieu social peut avoir une conséquence sur la demande ou la non demande.

Bilan de la partie théorique

Cette partie théorique m'a fait prendre conscience que le non-recours touchait un public varié avec différentes problématiques. De plus, celui-ci ne concerne pas que des dispositifs ou des aides financières. En effet, le non-recours peut être transposé à des organismes publics comme par exemple les parents ne recourant pas aux crèches. Cela fait partie de l'accès aux droits. Je comprends ainsi mieux la façon dont le non-recours est lié au RSA par rapport au regard de la société qui éventuellement induit du non-recours. De plus, la stigmatisation des bénéficiaires semble difficile à vivre pour les personnes concernées. Cela n'aide pas les personnes à se dire : « je vais y aller car j'en ai besoin ». Cette notion rejoint aussi la disqualification sociale. En effet, les personnes ne veulent pas forcément rentrer dans un processus où elles vont se sentir comme « inférieur ». Je pense également que le RSA est un dispositif complexe qui peut être perçu comme fastidieux pour les jeunes. En effet, par rapport à toutes les démarches pour accéder au dispositif ainsi que celles à effectuer, le bénéficiaire entre dans un processus, signant un contrat d'engagement réciproque. Cela peut faire peur et faire fuir les personnes.

Enfin, la problématique de l'insertion concernant les jeunes et le RSA me pose toujours question. En effet, j'ai vu le lien avec le dispositif, mais j'ai besoin de voir par l'intermédiaire des jeunes, ce qu'ils pensent de cette notion en lien avec le dispositif.

Pour la suite de mon travail, je veux donc regarder du côté des jeunes et comprendre ce qui les a poussé à aller demander ou non le RSA. Puis, je questionnerai la façon dont ils se perçoivent par rapport à la question de jeune ou d'adulte.

Partie II : Exploration de terrain

Le non-recours : un choix

J'ai commencé l'exploration en ayant encore des questionnements autour de la notion d'insertion et surtout de ce qui pouvait empêcher un jeune de rentrer dans un dispositif. De plus, je voulais voir si ma théorie allait être en lien avec le terrain. En effet, en ayant formulé dans ma question de départ le terme « jeune », je voulais savoir et comprendre si la personne a le sentiment d'être adulte ou jeune. Je désirais savoir également si les personnes bénéficiaires du RSA ou celles qui sont dans le non-recours ont l'impression d'être stigmatisées.

Pour cela, j'ai réalisé des guides d'entretiens. Ces guides ont été réalisés à partir de mes recherches théoriques et des questions qui ont pu rester en suspens. Ceci m'a permis d'avoir des pistes de réflexion et m'a amenée à des questionnements qui m'ont aidée à construire mon enquête de terrain.

Les personnes dans le non-recours sont invisibles au niveau des institutions. Dans ce contexte, j'ai tout de même voulu continuer à traiter ce sujet. En effet, je suis partie dans l'idée que même si je ne les voyais pas dans les institutions, elles avaient forcément des choses à dire, une explication à me donner. Je voulais comprendre ce qui les retenait de franchir la porte.

2.1. La Méthodologie d'enquête de terrain

2.1.1. Le public

Les jeunes

Dans le cadre de cette initiation à la recherche, je me suis intéressée au public des jeunes adultes et plus précisément à de jeunes adultes n'ayant pas eu de difficultés scolaires (type décrochage) ou vivant dans la rue. J'ai voulu aller vers un public que nous ne voyons pas forcément en tant qu'assistante de service social., je voulais comprendre pourquoi ils ne venaient pas dans les institutions.

Il me semble que les services sociaux tels que le conseil départemental ou les CCAS, ont pour mission d'informer les citoyens de leurs droits et de leur en ouvrir l'accès.

Dans ce contexte, l'une des difficultés que j'ai rencontrée se trouve au niveau du public. Ce n'est pas un public connu des services sociaux.

J'ai pu interroger quatre personnes. Deux bénéficient du RSA et les deux autres se trouvent dans une situation de non-recours, plus particulièrement dans la non-demande. Comme expliqué en partie théorique, le non-recours a différentes typologies, dont la non-demande. Celle-ci implique des personnes qui sont informées de leurs droits mais qui ne font pas la démarche pour accéder à une aide. Je me suis tournée vers ces personnes car ce sont celles auxquelles j'ai eu accès, mais également parce que je trouve que cette typologie est plus parlante concernant la notion de stigmatisation. Pour les autres types de non-recours (la non-connaissance, la non-réception et la non-proposition) je pense qu'ils sont plus difficiles à cerner surtout concernant la non-connaissance qui signifie que les personnes ne sont pas informées de leurs droits. En n'étant pas au courant de ces droits, je pense qu'il peut être compliqué d'être interrogé.

Les entretiens se sont effectués soit par téléphone soit en face à face.

Présentation des personnes

| Prénom | Âge | Niveau d'études supérieur | Activité | RSA/non-recours | Situations familiales |
|---------------|------------|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
| Kevin | 25 ans | Bac +3 | Employé dans une association | 6 mois de RSA | Vit seul |
| Lucie | 26 ans | Bac+5 | Études d'infirmière | Non-recours par non-demande | Est retournée vivre chez ses parents A vécu 5 ans seule |
| Caroline | 27 ans | Bac+5 | En recherche d'emploi | Au RSA | Est retournée vivre chez ces parents A vécu 8 ans seule |
| Victoire | 28 ans | Bac+5 | Employé au ministère de la jeunesse | Non-recours par non-demande | Vit en couple |

Les professionnels

| Nom | Profession |
|------------|---|
| Philippe | Chercheur et directeur de l'Observatoire des non-recours |
| Nathalie | Assistante de service social en polyvalence de secteur, référente RSA |
| Véronique | Conseillère en mission locale |

Interroger les professionnels m'a questionnée. En effet, il me semblait logique de penser que le public dans le non-recours ne franchissait pas les portes des institutions. Mais cette représentation s'est déconstruite au fil de mes entretiens. Ainsi, les professionnels rencontrent ce type d'usagers. Ils m'ont expliquée que cela reste minime mais que cela arrive parfois. Ces usagers commencent les démarches mais ne les poursuivent pas. Cela m'a alors questionnée : Pourquoi ne vont-ils pas au bout de leur démarche ?

D'autre part, je m'appuie également sur l'observation. Lors de mon stage de troisième année en milieu hospitalier, j'ai réalisé un entretien avec une patiente âgée qui avait à sa charge ses petits-enfants. Cela m'a permis d'avoir le point de vue de « la famille » et ce que le non-recours peut entraîner sur celle-ci.

2.1.2. Les guides d'entretiens

Pour la réalisation des entretiens, il m'a semblé nécessaire de construire un questionnaire semi-directif. Dans le cadre de mon sujet, j'ai eu envie d'entendre les personnes autour d'un certain nombre de thématiques. J'ai voulu entendre les personnes sur leurs choix, sur la façon dont elles voient le RSA. Cela n'était pas nécessaire pour mon sujet d'avoir par exemple leur parcours de vie même si celui-ci aurait pu m'expliquer leurs choix d'aller ou non dans le non-recours.

Un questionnaire directif n'aurait pas été judicieux car j'aurais attendu des réponses précises. Je voulais simplement, par le questionnaire semi-directif, avoir un plan à suivre par rapport à mon sujet.

En effet, j'avais besoin d'éléments en lien avec des thèmes précis. Ces thèmes sont les suivants :

- Les représentations du RSA
- Le choix d'être bénéficiaire du RSA
- Le lien fait entre insertion et RSA
- La jeunesse, l'autonomie et l'indépendance

Pour interroger les professionnels, j'ai utilisé les thématiques précédentes en ajoutant la question du non-recours. Concernant ces entretiens, certains professionnels ont eu des difficultés à analyser les raisons du non-recours. Autrement dit, il peut paraître difficile pour un professionnel de saisir ce qui se joue pendant l'entretien, pouvant potentiellement conduire au non-recours. Pour cette question, je voulais comprendre ce qui pouvait se jouer dans la relation d'aide, autour de l'accompagnement. En effet, en tant que future assistante de service social, il faut penser en terme de relation à travers un dispositif sans oublier la personne accompagner.

Pour avoir une des hypothèses de ma question de départ, j'ai décidé de présenter mon analyse en différentes thématiques.

2.2. Les causes possibles du non-recours

Mes entretiens révèlent plusieurs causes possibles de non-recours. En effet, le fait de ne pas faire la démarche d'accéder au RSA est un choix propre à chacun. La méconnaissance du dispositif, la complexité des démarches ainsi que l'accompagnement peuvent induire du non-recours.

Mes lectures sur le thème du non-recours m'ont permis de comprendre que les démarches pour accéder au RSA sont fastidieuses. Ce constat est également partagé, d'une part par les jeunes mais également par les professionnels interrogés.

« La complexité des dispositifs d'accès ou de prestation a aussi des coûts d'ordre psychologique, à savoir la motivation à faire valoir ses droits »³⁹

³⁹BARRAT Brigitte, *Ceux qui ne demande rien : hors jeu, résignés ou résistants*, vie sociale, 2008/1 n°1 pages 5 à 8 disponible sur cairn.info

2.2.1. La méconnaissance du dispositif RSA

Dans ce paragraphe, je vais présenter les différentes causes du manque de connaissance du dispositif.

Dans le cadre de mon initiation à la recherche, je me suis intéressée à la question de la connaissance et de la non-connaissance du RSA et sur ce que cela pouvait entraîner. Il semble important d'éclaircir le concept de « méconnaissance ». La méconnaissance est : *« Action de méconnaître, d'ignorer quelque chose, de ne pas apprécier quelque chose à sa juste valeur; résultat de cette action. Méconnaissance de la réalité de la situation. »*⁴⁰

Dans le cadre du RSA, les personnes peuvent manquer d'information comme l'expliquent les professionnels Nathalie et Véronique : *« manque de connaissance, manque de communication surtout sur le RSA »* ou *« S'ils viennent d'un milieu aisé ou carencé il n'ont pas toutes les infos. »*.

Le manque d'information en amont peut potentiellement entraîner du non-recours. Les personnes ne sont pas en capacité d'aller demander une aide qu'ils ne connaissent pas.

De plus, il n'y a pas que les jeunes qui peuvent être en difficulté face à un dispositif, cela peut être aussi le cas de la famille comme l'explique Philippe *« Pour les jeunes, les parents peuvent être dans le flou, l'exposition à peu de soutien diverse et varié entraîne le non-recours. »*. Si la famille n'est pas informée et que le jeune n'a pas de personne ressource vers qui se tourner, il peut avoir des difficultés à identifier des lieux ressource. Cela peut le freiner et il ne fera aucune démarche.

Nathalie m'a également donné un autre exemple : *« Une autre personne, par méconnaissance, elle était persuadée que dans sa situation, elle n'ouvrait pas le droit au RSA même que je l'avais orienter pour qu'elle fasse sa demande, elle n'y est pas allée ... »*, cette personne venait demander des informations, elle est restée avec cette idée qu'elle n'y avait pas droit. L'hypothèse que je fais autour de cette situation est que cette personne n'a pas voulu entendre la professionnelle. Ne serait-ce pas un moyen de protection, une crainte ? Aller faire cette démarche n'est pas anodin, la personne se retrouve face à ses difficultés. C'est dans une situation comme celle-ci que l'accompagnement prend du sens pour moi. En effet, il faut agir avec la personne en fonction de son étape de cheminement dans ce processus.

⁴⁰Définition du centre nationale de ressources textuelles et lexicales site internet : www.cnrtl.fr

La méconnaissance peut se présenter sous un autre aspect. Ainsi, Caroline s'est trouvée en difficulté à comprendre ses droits. Elle pensait avoir le droit au RSA juste après avoir fait la démarche mais cela n'est pas le cas. Elle avait encore le statut d'étudiante pendant quelques mois.

« J'étais étudiante donc pas le droit au RSA jusqu'au mois de juin. J'ai fait la démarche au mois d'août et elle a duré jusqu'en fin septembre. J'ai appris en octobre novembre que je n'avais pas le droit au RSA pour juillet août septembre, car j'étais considérée comme étudiante jusqu'au mois de septembre, alors que j'ai eu mon diplôme au mois de juin. Personne ne m'a dit que j'avais le statut étudiante jusqu'à fin septembre, j'aurais eu la possibilité de faire des stages. »

Dans sa situation, le manque de connaissance a entraîné des incompréhensions au niveau du dispositif mais également de l'accès à ses droits. Cette personne a pu se retrouver en difficulté financière. Elle aurait pu agir autrement par rapport à sa situation et enclencher une recherche de stage. Le manque de connaissance sur une aide ou un dispositif peut mettre la personne en difficulté.

2.2.2. Accompagnement

La méconnaissance du dispositif peut influencer le bon déroulement de l'accompagnement. En effet, la question de l'accompagnement et du contrat a découlé de mes échanges avec les professionnels. Les personnes sont dans l'obligation d'avoir un contrat et un accompagnement lorsqu'ils sont au RSA. Pour certaines personnes, l'implication est trop importante et elles la refusent. Elles se retrouvent donc à ce moment-là dans le non-recours.

Veronique explique *« Quand ils arrivent chez nous, ils doivent signer un contrat d'engagement réciproque. Ils peuvent penser qu'ils vont devoir venir à la mission locale, ils ne voient pas l'intérêt sur le parcours, ils voient plus le fait qu'ils doivent venir ici, être fliqués, ils ne voient pas l'utilité. Ce qui les embête le plus c'est d'avoir des comptes à rendre. C'est ce qui fait qu'on peut les perdre. L'accompagnement qui peut être un frein à la démarche »*

Dans le cadre de cette situation, les personnes peuvent ne pas mettre du sens dans l'accompagnement. Elles ne voient pas cela comme un soutien mais comme un frein.

Elles ne comprennent parfois pas l'intérêt et voient le contrat comme une contrainte alors qu'il pourrait être la création d'un lien. En effet, lors de mes recherches théoriques, j'avais pu lire que le contrat pouvait autant être un frein qu'un moyen de créer du lien social.

L'accompagnement est là pour que la personne réfléchisse à un projet sur du long terme. Quand on est jeune, il peut être difficile de se projeter donc la mise de sens derrière l'accompagnement peut être compliquée.

Dans le cadre de mes entretiens, je me suis rendue compte que certains professionnels et jeunes parlaient de la lourdeur des démarches administratives en lien avec le RSA. En effet, ces démarches peuvent être perçues comme fastidieuses.

2.2.3. La lourdeur

Les démarches liées au RSA ne sont pas simples pour certaines personnes. Le processus d'accès vers le RSA peut sembler complexe comme l'exprime Caroline « *C'était plus rentrer dans le système où on n'est pas vraiment très bien guidé, pas vraiment écouté et on a les informations au compte goutte. C'est pas le RSA en lui même mais la démarche.* »

Veronique s'est rendue compte que les démarches peuvent avoir des conséquences sur la demande ou la non-demande. Elle explique « *J'en ai rencontré un, il n'y a pas longtemps, il a 25 ans, il n'a pas fait la demande de RSA car il trouvait que c'était une lourdeur administrative.* »

De plus, les jeunes interrogés ont fait ressortir la question de la temporalité par rapport au dispositif. En effet, pour une personne interrogée, le temps d'attente étant trop long par rapport à ses besoins, elle a préféré ne pas enclencher de démarches « *Je n'ai pas enclenché les démarches car c'était trop long entre la prise de rendez-vous et le rendez-vous [...] Prise d'un rendez vous avec une assistante sociale pour avoir un rendez vous 3 mois après, trop long pour moi,* ». La temporalité des individus demandant une aide n'est pas la même que celle d'un professionnel. Le temps ne se définit pas de la même façon. Pour Lewin, « *le champ psychologique d'un individu, loin d'être limité à ce qu'il considère comme la situation présente, inclut le futur, le présent, et également le passé. (...) l'état d'esprit d'un individu à chaque instant dépend de sa perspective temporelle totale* ». ⁴¹

⁴¹FIEULAIN Nicolas, *Temps de l'urgence, temps du projet : La rencontre des Temporalités dans le recours aux soins et à l'aide sociale en situations de précarité*, HAL, dossier de la MRIE, 2007, 15, pp 41-45 disponible sur archiver-ouvertes.fr

La temporalité peut être reliée à la question de l'urgence. En effet, avoir un revenu fixe peut constituer une urgence pour une personne sans ressources. La prise de rendez-vous, la constitution du dossier et les différentes démarches prennent du temps.

Une personne se sentant dans une situation d'urgence peut se sentir démunie face à cette réalité. « *L'intervention d'urgence exige une immédiateté de la réponse, une proximité, une inconditonnalité.* »⁴²

Cette question d'urgence est difficile à prendre en compte en tant qu'assistante de service social. En effet, la relation d'aide en lien avec l'accompagnement prend du temps, c'est une relation qui se construit entre deux individus. La relation d'aide se base sur la confiance de l'utilisateur envers celle du professionnel. Le projet, les solutions se construisent avec la personne. La relation d'aide c'est mettre la personne au centre de l'accompagnement mais surtout de la rendre actrice de cet accompagnement.

Le choix d'avoir ou de ne pas avoir recours au RSA peut dépendre de différents facteurs personnels à chacun. Il est maintenant intéressant de saisir le regard porté par la société sur les bénéficiaires du RSA

2.2.4. Le regard de la société sur les personnes bénéficiaires du RSA

- Influence sociale

La société peut avoir une influence sur la demande ou la non-demande. Cette question rejoint en partie ce que j'ai lu sur la stigmatisation. En effet, cette problématique est revenue lors des entretiens et plus particulièrement durant celui réalisé auprès de Victoire qui parle « d'assistés ». Lors de ma recherche théorique, je n'avais pas fait le lien avec l'influence sociale. Pourtant, celle-ci pourrait être l'une des conséquences du non-recours.

En psychosociologie, l'influence sociale mise en jonction avec la société est ce qu'on peut appeler une influence de masse. L'influence de masse, je la définie de cette façon : quand un groupe d'individus majoritaire influence un individu ou un groupe minoritaire. En effet, dans le cas de Victoire, le regard des autres a influencé son choix. Elle dit avoir l'« *impression d'être assistée, plus la société qui lui a donné cette impression* ».

⁴²BREMOND Piu , GERADIN Elisabeth , GINEST Julia, *En quoi l'urgence sociale interroge-t-elle les pratiques professionnelles ?*, Empan, 2002/2 n°46 disponible sur cairn.info

Pour deux personnes, la société impacte l'image d'elles-mêmes. Pour Victoire c'est d'être vue comme « assistée ». Pour Kevin c'est l'incompréhension de ne pas trouver de l'emploi « *La société engendre des difficultés, comment la société faisait pour laisser de côté un jeune de 25 ans ayant fait des études et ayant travaillé. Je me demandais pourquoi je n'arrivais pas à trouver de l'emploi. J'en voulais à la société et je ne suis pas le seul dans ce cadre-là.* »

De plus, le milieu social influence sensiblement la question du non-recours. C'est l'une des explications que m'ont donné Philippe et Nathalie : « *S'ils viennent d'un milieu aisé ou carencé il n'ont pas toutes les infos.* » et « *le milieu social soutenant modifie la donne ou en terme de capacité* ».

Autrement dit, le milieu social, et par conséquent, le « *capital* » influencent la capacité ou la non capacité des jeunes à pouvoir faire les démarches. En effet, Pierre Bourdieu définit trois sortes de capitaux : culturel, social et économique. Dans ce contexte, si la personne n'a pas les ressources nécessaires, qui peuvent être fournies par sa famille ou ses expériences personnelles, la prise de conscience d'avoir besoin d'aide peut être difficile.

De l'influence de la société, à celle du milieu social, je me suis intéressée au sentiment que peut renvoyer le RSA.

Cela est également en lien avec la société. En effet, les termes « assisté » et « charité » sont ressortis des entretiens. Ces termes sont induits par la société et également par l'histoire, d'un point de vue social.

- Assistance sociale ou assistanat

Le terme « assisté » est apparu lors de l'entretien avec Victoire « *C'était par rapport à la représentation de demander, en fait, avoir l'impression d'être assistée* ».

« Être assisté » signifie « *être à la charge de la collectivité en raison de l'insuffisance de ses ressources, de son état physique, etc.* »⁴³. Cela renvoie également à une forme d'incapacité à être autonome, autrement dit, à s'en sortir seul. En France, être bénéficiaire d'un minima social peut être vu de façon négative et peut être perçu comme tel par l'utilisateur lui-même. On peut penser que celui-ci peut se sentir incapable et avoir une mauvaise estime de soi.

Le terme « charité » renvoie au terme « d'assistanat ». L'assistanat renvoie au « *fait d'être assisté, d'être secouru par des organismes publics ou privés* ». La charité est quant à elle, la « *source morale ou spirituelle d'assistance, d'aide matérielle aux plus défavorisés par la nature ou par la vie (malades, orphelins, pauvres, chômeurs)* ».

⁴³Définition du Larousse

Kevin perçoit sa demande de RSA comme étant de la charité. Il explique : « *Ça m'a fait un peu bizarre. C'est toujours un peu bizarre. Le chômage est un droit, on a cotisé alors que le RSA c'est pas un droit pour lequel on a fait quelque chose.*

C'est de la charité, ça m'a fait un peu bizarre de demander le RSA ». On note bien que Kevin ne perçoit pas le RSA comme un droit légitime mais plutôt comme une forme de « cadeau » qu'il n'aurait pas le droit de recevoir.

A travers les représentations des personnes, je remarque un paradoxe avec l'accompagnement dans le travail social. En effet, l'une des particularités de l'accompagnement c'est de travailler sur l'estime de la personne et sur ses capacités à avancer.

L'accompagnement en travail social se fait avec la personne. L'objectif est avant tout de rendre l'usager acteur de son accompagnement et en aucun cas, de faire les choses « à la place de », dans la mesure du possible. Il sert à gagner en autonomie pour que la personne puisse, par la suite, s'en sortir seule.

Il me semble que pour Victoire « être assisté » évoque le fait de faire à la place, comme-ci elle n'était plus en capacité de le faire elle-même.

Après avoir traité le regard de la société, j'ai voulu poursuivre sur la question de la famille.

Je me suis rendue compte en partie théorique que la famille peut avoir une influence sur l'accès aux droits. Je n'avais pas relevé que dans cette situation, la famille, constitue un réel soutien pour les jeunes.

2.3. L'implication de la famille dans la notion de choix

2.3.1. La famille : une influence sur la demande

Les relations familiales et amicales influencent les personnes dans leur choix d'accéder, ou non, au RSA

- Le soutien familial

Dans le cadre du non-recours, je me suis rendue compte que l'entourage a joué un rôle important. En effet, sans le soutien de leurs proches, Victoire et Lucie auraient été en difficulté financière.

Elles l'expliquent elles-mêmes : « *C'est mes parents qui m'ont aidée, heureusement, sinon j'aurais pas rigolé, j'avais le soutien de ma famille.* », « *j'ai la chance d'être en couple, mon conjoint qui a pris plus de dépenses à sa charge, permet d'avoir un soutien le temps de se relever.* »

Les professionnels ont fait le même constat lors d'entretiens « *il a 25 ans, il n'a pas fait la demande de RSA car il trouvait que c'était une lourdeur administrative.*

Il avait la chance de vivre chez ses parents, il attendait rien. », « *c'était dans le début, c'est parce que la famille a dit "on est là, ce n'est pas à la société de t'assumer", la personne aurait bien vécu d'être assumée par sa famille au quelqu'un d'autre du moment ça tombait tous les mois. La famille a assumé pendant plusieurs années.* »

Le RSA aurait pu être un point d'appui pendant un temps plus ou moins important selon les situations. A défaut de faire la démarche, ces jeunes ont préféré se tourner vers leur famille et ne pas être bénéficiaires, et donc dépendants, du RSA.

- La famille influence les choix

La famille peut donc être soutenante et aidante.

Cependant, le non-recours au RSA peut impacter la famille d'une autre façon. En effet, j'ai pu l'observer lors d'un entretien mené dans le cadre de mon stage de troisième année en milieu hospitalier : une patiente âgée hébergeait ses deux petits enfants de 26 ans et 30 ans qu'elle avait à sa « charge ». Ils n'avaient pas d'emploi, pas de revenus, et ne faisaient aucune démarche pour bénéficier du RSA. La dame a manifesté son inquiétude et s'est demandée comment ils pouvaient rester dans cette situation. Le non-recours de ses deux petits enfants représentait un poids pour elle. Elle était donc aidante mais s'épuisait.

Il apparaît clairement que la famille peut constituer un soutien pour le jeune mais peut également représenter un frein à la formulation de la demande du RSA, et par conséquent, favoriser le non-recours.

J'observe un paradoxe entre ce que l'une des personnes a pu me dire et l'avis d'un professionnel. En effet, Victoire explique « *Au départ je voulais faire la demande et dès que j'en parlais « tu vas tomber là dedans ».* » et Philippe « *Il y a des populations plus vulnérables au non-recours, on le remarque de façon systématique chez les personnes se trouvant dans des situations de solitudes. Les personnes ayant du soutien vont plus vers l'aide. Les personnes avec peu de soutien extérieur ont des difficultés.* »

Je réalise alors que la famille a une influence sur le choix de la personne.

Pour autant, peut-on qualifier quelqu'un dans le non-recours au RSA « d'indépendant » s'il est aidé par sa famille ?

2.3.2. Les relations familiales peuvent être touchées par la demande ou la non-demande

La question de dépendance à la famille peut se poser. En effet, dans le cadre d'une aide financière, la famille vient épauler l'un de ses membres. Cela occasionne une dépendance à la famille.

« Brigitte Bouquet définissait l'aide comme le fait de « joindre ses efforts, soutenir, [...] faire avec et pour quelqu'un, quelque chose qu'il ne peut pas faire seul. L'aide désigne à la fois l'action d'aider et son tat ». »⁴⁴

Autrement dit, les personnes dans le non-recours ne peuvent pas se débrouiller seules.

La dépendance est venue se joindre au soutien familial, étant donné qu'elles sont devenues dépendantes du conjoint ou de la famille. Elles disent *« Je me sens pas indépendante car je n'ai pas d'argent, je me sens dépendante de mes parents »*, *« j'avais le ressenti d'être dépendante. Je me sentais pas autonome. »*

Dans ces situations, la famille a eu un rôle d'aidante pendant une période.

Dans le cas où la situation dure, la famille tient ce rôle plus longtemps et le soutien n'est pas que financier. La famille a un véritable rôle de soutien, d'accompagnateur mais elle peut s'épuiser comme l'explique l'auteure Isabelle Van Pevenage

« Un poids excessif de charges et de responsabilités laissées aux familles pourrait avoir pour effet de paralyser leur potentiel de solidarités. »⁴⁵ Dans ce contexte, je peux parler du concept de solidarités familiales : *« au sens large, la solidarité familiale réfère à cette cohésion grâce à laquelle les membres d'un groupe social (ici, la famille élargie ou le réseau familial) ont à cœur les intérêts des uns et des autres. La solidarité est donc un état des relations entre personnes qui, ayant conscience d'une communauté d'intérêts, la traduisent concrètement dans différentes conduites de communication (sociabilité) ou d'échanges (soutiens) »⁴⁶.*

Dans ce cadre de soutien, la famille peut porter un poids. En effet, soutenir un membre de la famille peut être difficile à vivre.

⁴⁴BARREYRE Jean-Yves, *Aide familiale, aide familière, aide contrainte et aide d'urgence : servitude ou choix de vie*, vie sociale, 2012/4 n°4 disponible sur cairn.info

⁴⁵CHARBONNEAU Johanne, *La recherche sur les solidarités familiales au Québec*, Revue Française des affaires sociales, 2004/3 disponible sur cairn.info

⁴⁶CHARBONNEAU Johanne, *La recherche sur les solidarités familiales au Québec*, Revue Française des affaires sociales, 2004/3 disponible sur cairn.info

L'entourage a un rôle important à jouer dans ce contexte de non-recours. Il peut être un levier ou un frein. De plus, il joue un rôle sur les choix des personnes qui sont majeures et responsables de leurs actes.

Cette question de choix de rentrer ou pas dans un dispositif n'est pas forcément facile à prendre, l'avis des autres semblent être important.

2.3.3. Avoir le choix c'est être autonome

Pour mieux comprendre cette notion de libre de choix, je me suis appuyée sur les entretiens réalisés mais également sur de la théorie. En effet, je me suis rendue compte avec mes lectures que la notion de choix était liée à l'autonomie. Je n'avais pas pris en compte cette variable lors du commencement de mon travail. De plus, cette question de choix m'interroge, dans le sens où selon mes représentations, on ne peut pas choisir délibérément de refuser une aide à laquelle on a le droit.

J'ai constaté à travers mes entretiens que les personnes choisissent d'être dans le non-recours pour des raisons qui leurs sont propres. Certaines de ces raisons peuvent entraîner un « non-choix ». En effet, se sentir stigmatisé ou ne pas se sentir soutenu dans ses démarches peut entraîner du non-recours comme l'explique Victoire « *C'est un choix par défaut de ne pas l'avoir fait, au départ j'avais choisi de le faire et avec l'influence extérieure et moi même, je vais attendre d'être dans la merde avant de le faire, c'est un choix de ne pas le faire. Ne pas aller au bout par rapport à l'extérieur, me voir comme assistée* ».

Pour moi, choisir d'être dans le non recours était forcément dû à quelque chose et ne pouvait pas constituer un réel choix.

Les personnes ont fait un choix parfois par défaut, comme Kevin, « *J'avais plus du tout de revenu et c'était compliqué de faire sans. C'était le seul moyen d'avoir un revenu en attendant d'avoir le chômage. Ma mère pouvait m'aider un peu, c'était une petite d'aide qui ne suffisait pas. J'ai cherché ailleurs. C'était un choix par défaut car je n'avais pas de revenu* ». Kevin a fait le choix de demander le RSA car il était en difficulté. Sa situation ne lui permettait pas de faire un autre choix.

Cela rejoint donc la notion de liberté : la liberté de choisir par rapport à soi, avec, pour certains, le regard que les autres portent sur eux.

Selon Agata Zielinski « *la notion de libre choix renvoie à nos capacités de délibérer et de décider. Elle fait appel à nos facultés d'imaginer (permet de se projeter), d'évaluer (ce qui est possible ou non, ce qui est bon, moins bon ou mauvais, ou encore les conséquences), de juger (si tel souhait est conforme ou non avec l'idée que nous avons de nous-mêmes, ou de la société, des relations entre les hommes, etc.), de formuler une préférence.* »⁴⁷

Cet auteur décrit donc différentes étapes amenant à l'action de choisir. Dans l'accompagnement, je pense qu'il est important de prendre le temps d'écouter l'utilisateur pour savoir ce qui constitue un frein au RSA. Dans un second temps, prendre en compte sa parole pour essayer de lever ces freins me semble être nécessaire, et favorise l'acceptation d'être aidé.

Cette question de choix soulève la notion de la responsabilité. En effet, les personnes majeures sont responsables de leurs actes même si d'autres influencent le choix. Cela reste leur responsabilité comme l'explique Nathalie « *Des fois, ils sont guidés par la famille, ils ont entre 25 30 ans, ils ont fait le choix, ils sont pas sous la tutelle de leur famille.* »

J'ai mis du temps pour comprendre cette question de choix d'aller ou non faire une demande. Les choix peuvent être réfléchis ou non mais ils sont quand même pris pour de multiples raisons. Avoir le choix c'est avoir la possibilité d'agir pour soi, être acteur de son propre devenir.

J'ai fait le choix de mettre les notions de dépendance et d'insertion dans la même partie car pour moi les deux peuvent être liés. En effet, en parlant d'insertion, la notion d'autonomie ressort plus que celle d'indépendance, mais pour les personnes interrogées les deux sont liées. L'insertion permet de gagner en autonomie et en indépendance.

2.4 La dépendance : phase nécessaire de la jeunesse vers l'insertion

Les personnes interrogées se considèrent en tant que « jeune » et non comme « adulte ». Cela rejoint donc mes questions de départ. J'ai choisi le terme « jeune adulte » car celui-ci correspond aux personnes interrogées. La notion d'être adulte est perçue différemment d'un individu à un autre. Ces personnes savent qu'elles ont des responsabilités par rapport à leurs âges mais dans ce qu'elles disent de leur situation, il y a la notion de ne pas « être posé », stabilisé. Comme si être adulte renvoyait à la stabilité.

⁴⁷ ZIELINSKI Agata, *Le libre choix. De l'autonomie rêvée à l'attention aux capacités*, gérontologie et société, 2009/4 vol,32/ n°137, pages 11 à 24 disponible sur cairn.info

« nous dirons qu'être adulte au sens commun du terme renvoie pour l'essentiel à trois caractéristiques convergentes :

- la maturité acquise et vécue ;
- la normalité qui sert de continuelle référence ;
- le modèle idéalisé auquel s'identifient jeunes et vieux sur un mode anticipateur pour les premiers, nostalgique pour les seconds. »⁴⁸

De plus, si cette question de stabilité est ressortie pendant les entretiens, il y a aussi pour certains les notions d'autonomie et de dépendance qui rentrent en compte pour être considéré comme adulte.

2.4.1. Autonome mais dépendant

Lors mes entretiens, les notions d'autonomie et d'indépendance ont été prégnantes sauf pour Kevin qui vivait déjà seul au moment de percevoir le RSA. Cela n'a pas influé sur son autonomie et son indépendance : « j'ai pas eu de changement dans mon autonomie, j'ai du revoir mes habitudes de vie, je n'avais pas les même revenus. Cela n'a pas remis en cause mon autonomie et mon indépendance. Je vivais déjà seul. » Je pensais qu'en étant bénéficiaire d'un minima social, on ne pouvait que se sentir dépendant mais cela n'est pas forcément le cas comme on peut le voir avec Kevin.

Cette question de dépendance est ressortie avec Victoire, elle s'est sentie dépendante de la société à un moment donné en ayant le chômage. « j'avais le chômage à un moment je me sentais dépendante de la société. ».

Au début de mon initiation à la recherche, l'une des hypothèses que j'ai émise était que cette question de dépendance à un système pouvait entraîner le non-recours.

Je me suis rendue compte auprès des personnes interrogées que cette notion de dépendance n'était pas forcément lié à au non-recours. Mais étant donné que mon échantillon de personnes est minime, cette notion aurait pu ressortir avec d'autre personne.

La problématique de l'autonomie et de l'indépendance se pose à différents moments. En effet, les jeunes adultes ne sont pas les seuls touchés par ce sentiment.

⁴⁸BOUTINET Jean-Pierre, *L'approche sociohistorique de la vie d'adulte . A propos d'un concept sémantique flottant*, Psychologie de la vie adulte, 11-23, que sais-je, puf, 2013 disponible sur cairn.info

Dans notre société, l'emploi est un point important pour accéder à l'indépendance. En effet, de plus en plus de personnes retournent vivre chez leurs parents le temps de retrouver un nouvel emploi.

De plus, dans le cadre du RSA, cette notion de dépendance peut ressortir également. Le RSA est une aide de subsistance. Pour Caroline, cette situation influe sur les liens avec la famille. Les membres de sa famille la perçoivent différemment. *« Il ne faut pas que cela dure trop longtemps. Ils sont restés tolérants pendant un temps. Je sens des tensions chez mes parents par rapport à ma situation. J'aurais dû avoir mon diplôme en février et c'est repoussé. Ils me renvoient leur images, dans le sens où je devrais avoir un travail et être autonome »*. Du fait que sa famille la voit différemment cela vient toucher son estime d'elle-même.

D'autre part, pour deux personnes, ce n'est pas que le RSA qui les ont fait retourné vivre chez leurs parents mais leurs situation globale. Caroline explique : *« Je me sens privilégiée par rapport à d'autres même si je me sens limitée. Je suis retourné chez mes parents au bout de 8 ans. Je me sens dépendante de mes parents. »*

Pour Lucie, c'est sa reprise d'étude qui lui fait prendre la décision de retourner vivre chez sa famille. Cela la met en difficulté par rapport à son indépendance : *« je suis retournée chez mes parents, je me sens pas du toute indépendante, je me sens dépendante de mes parents. »*

Donc, pour ces jeunes adultes, la situation à l'instant leur a fait prendre la décision de retourner vivre chez leurs parents. On note alors que la notion de temporalité est importante. Les jeunes passent par une ou des périodes où la notion de temps se joue à l'instant. En effet, cela fait partie de leur construction à l'entrée dans l'âge adulte.

De plus, le retour chez les parents peut être vécu comme un retour en arrière. Un sentiment d'échec peut apparaître avec la notion de n'être pas capable de s'en sortir soi-même.

En lien avec le non-recours, la question de dépendance s'est posée d'une façon financière pour Lucie et Victoire. En effet, en étant dans la non-demande ces deux personnes étaient dépendantes de leurs familles ou conjoints tout en ayant une autonomie car elles vivaient seules.

2.4.2. Les représentations des jeunes de l'insertion

L'insertion est une problématique importante chez les jeunes. L'insertion peut s'entendre comme une création de liens sociaux, de liens amicaux. Cette dimension à proprement parler ne semble pas poser de difficultés particulières aux personnes interrogées.

Cependant, la perte d'emploi et le fait d'être bénéficiaire d'un minima social engendre un manque de ressource pour être en capacité de faire des activités, d'avoir des loisirs susceptibles d'aider les personnes à créer du lien. « *Je me sens limitée[...] Je ne sors pas beaucoup ça se répercute sur ma vie sociale.* » explique Caroline.

Le RSA est un dispositif ayant pour objectif l'insertion. Mes entretiens ont soulevé une question importante : comment les jeunes perçoivent-ils le RSA ? Se rendent-ils compte de l'objectif de ce dispositif ?

Un des entretiens réalisé montre que le RSA peut être perçu comme un minima social sans pour autant avoir pour objectif l'insertion professionnelle. Comme l'explique Kevin, « *le RSA ne m'a pas vraiment aidé... Il m'a juste aidé à avoir un minimum de revenu. J'ai continué à faire mes démarches seul.* »

Comme Lucie le souligne : « *Si j'aurais eu un appui financier, ça aurait été plus simple pour mon insertion.* ».

Les personnes interrogées ont vu le RSA comme un dispositif financier.

Les personnes n'ayant pas été bénéficiaires du RSA sont dans le non-recours. On peut noter que ces jeunes trouvent des solutions alternatives : soutien familial, réseau amical par exemple

Selon moi, un jeune sans ressource ou n'étant pas bénéficiaire du RSA aurait des difficultés d'insertion. Ces entretiens m'ont permis de me rendre compte que chacun peut trouver des solutions alternatives. On peut également en déduire que l'insertion sociale, par le biais du réseau familial et amical, peut permettre de ne pas tomber dans l'extrême précarité. En effet, si les personnes n'avaient pas eu de soutien, elles auraient pu tomber dans la précarité.

La précarité « *est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.* »⁴⁹

De plus, aujourd'hui la précarité touche un bon nombre d'individus. Les jeunes se retrouvent facilement dans cette situation.

Les personnes n'ont pas vu le RSA comme un dispositif d'insertion mais comme un moyen d'avoir un revenu le temps de trouver un emploi. Les professionnels quant à eux, font le lien entre la question du RSA et celle de l'insertion.

⁴⁹ Définition de J.Wresinki

En effet, en se plaçant du côté des personnes isolées ou seules, le RSA est un dispositif qui permet à ces personnes de se réinsérer socialement et professionnellement. « *Les personnes se réinsèrent avec un suivi et un accompagnement. L'encadrement permet une insertion.* » Comme l'explique Nathalie, ce n'est pas le dispositif en soi qui permet à la personne de s'insérer mais ce qu'il y a autour. L'accompagnement et le suivi permettent aux personnes d'avoir un soutien durant le temps dont ils ont besoin.

Bilan

La rencontre avec le public que ce soit les jeunes ou les professionnels m'a permis d'aller à la rencontre de l'autre différemment. Cela m'a permis de me décaler de la théorie et d'en apprendre d'avantage à travers l'expérience de ces personnes.

J'ai pu mieux comprendre les enjeux pour l'individu dans cette question de non-recours. Les personnes trouvent d'autres solutions, des alternatives. Ils font des choix pour eux par rapport aux autres ou non. J'ai pris conscience que les relations sociales et amicales sont importantes et qu'elles influencent les personnes mais pas seulement.

Les relations permettent de se construire, d'avoir un soutien. La famille peut-être impactée mais pour ces personnes, elle est présente même dans les moments plus difficiles.

De plus, cette question de liberté de choix est propre à chaque individu. Je pense tout de même qu'elle peut être influencée par les autres mais également par soi-même avec la notion de confiance en soi. Cette question de choix rejoint l'autonomie. En effet, être autonome c'est être en capacité de faire des choix.

Ces personnes en étant majeures sont responsables, font des choix, même si par moment il est question de dépendance.

En faisant le lien avec la théorie, j'ai vu des concordances avec ce que les personnes pensent ainsi que les auteurs. Cela m'a permis de me rendre compte que ce n'est pas parce que la famille n'a pas les informations que le jeune ne peut pas être en capacités de les avoir. Les amis ou des institutions peuvent l'informer. Certes la famille peut avoir un impact mais en fonction de la situation vécue, le jeune décidera par lui-même.

Concernant l'indépendance et de l'autonomie, je fais une distinction entre les deux mais je me suis rendu compte que pour les personnes, ce n'est pas vraiment le cas. Il se joue beaucoup de chose quand on est jeune adulte et cette question d'autonomie et d'indépendance revient régulièrement.

D'autre part, pour avoir accès à ses droits, il faut un minimum d'information sur les dispositifs mais également savoir qu'elles sont les lieux ressources.

Cela me fait faire du lien avec les personnes dites vulnérables par rapport un certain isolement social. L'accès aux droits pour certains peut être plus compliqué. Le non-recours est plus important chez des personnes dites « vulnérables » comme peut l'expliquer Philippe « *Il y a des populations plus vulnérables au non-recours, on remarque de façon systématiquement de façon statistique chez des personnes se trouvant dans des situations de solitudes* »

Partie III : Problématique

La dématérialisation, une piste de réflexion impactant l'accès aux droits

C'est deux premières parties m'ont fait prendre conscience que le non-recours est un vaste sujet. Celui-ci est important à traiter pour permettre l'accès aux droits aux personnes. Accéder à ces droits c'est être inclus dans la société. Cela rejoint mes premières représentations.

Dans la partie investigation, j'ai interrogé des jeunes soutenus et entourés. Ils avaient potentiellement des difficultés d'insertions. Cette question d'insertion m'interroge encore. J'ai noté que les jeunes adultes interrogés n'ont pas réellement fait de lien entre la notion d'insertion et le dispositif du RSA. Je pense donc que cette notion doit être perçue d'une façon plus large sans forcément être liée à un dispositif. De plus, les professionnels ont évoqué le public des personnes isolées qui peuvent avoir des difficultés d'insertion.

Qu'en est-il des personnes isolées ? Qu'est-ce qu'une personne isolée ? Sans liens sociaux, comment peuvent-elles faire pour s'insérer ?

3.1 Définition du public

Je me suis rendue compte que les personnes que j'ai pu interroger, ont de la famille, des relations. Qu'en est-il pour les personnes isolées ou même vulnérable ? Nathalie ainsi que Philippe m'ont parlé de ces personnes qui peuvent avoir plus de difficultés à s'insérer. Il me semble compliqué pour elles d'aller faire des démarches. Nathalie l'exprime de cette façon « *Les personnes n'ayant pas de la famille, ils doivent être dans des difficultés d'insertion* ».

Cela rejoint la difficulté d'accéder à ces droits si les personnes se retrouvent isolées.

J'ai besoin de comprendre ce qu'est une personne isolée et la différence avec une personne seule. En effet, une personne seule n'est pas forcément isolée du moment qu'elle a du lien social quel qu'il soit.

Une personne est considérée comme isolée lorsqu'elle n'a plus de lien social qu'il soit familial, amical, ou en lien avec le travail. L'auteur Jean-François Serres explique⁵⁰ « *Lorsque l'on ne dispose que d'un seul réseau, il suffit de rompre avec lui pour se trouver totalement isolé* »⁵¹

⁵⁰ Jean-François Serres est délégué nationale des Petits frères des pauvres, il est délégué général au Conseil Économique Social et Environnementale

⁵¹ SERRES Jean-François, *Pour qui comptent-il ?*, revue projet, C.E.R.A.S.,2015/3 n°346 disponible sur cairn.info

De plus, des personnes entourées peuvent ressentir de la solitude. Elles ne sont pas considérées comme isolée au sens stricte du terme mais elles ressentent un certain isolement comme expliquer dans ce paragraphe : « *Si la solitude subie est le lot de personnes isolées, manquant objectivement de relations sociales, elle peut aussi être une souffrance ressentie par des personnes entourées qui, au cœur même de la famille ou d'un collectif, se sentent enfermées dans la solitude.* »⁵²

L'isolement que ressentent ces personnes est de l'isolement social, il « *désigne un manque d'interactions sociales en raison de divers facteurs psychologiques et physique* »⁵³

On peut penser que cela entraîne des difficultés dans l'accès aux droits comme l'explique Jean-François Serres « *Sans relation, il est en effet bien difficile de trouver les accès aux services, aux droits mais aussi aux codes informels et non-dits qui évoluent sans cesse et permettent à chacun de vivre en lien.* »⁵⁴

Par ailleurs, il est possible que les personnes isolées peuvent ressentir un manque de confiance en elles plus important qu'une personne entourée. En effet, j'ai relié le vécu de Kevin et Victoire à la confiance qu'ils ont en eux même. Victoire n'est pas allée faire la démarche à cause du regard d'autrui. On peut penser qu'avoir confiance en soi permet de ne pas attacher trop d'importance au regard d'autrui. Victoire ne se sentait pas capable de faire les démarches. Par conséquent, il me paraît important de définir le thème de la confiance en soi. Il peut se définir ainsi « *Assurance, hardiesse, courage qui vient de la conscience qu'on a de sa valeur, de sa chance* »⁵⁵. Une autre notion me semble importante : celle de l'estime de soi. Elle renvoie à « *une expérience subjective qui se traduit aussi bien verbalement que par des comportements significatifs. Son fondement et ses variations se trouvent dans les rapports du sujet à lui-même et à ses semblables* »⁵⁶ Je pense donc que les deux notions sont complémentaires.

⁵² SERRES Jean-François , *une mobilisation nationale contre l'isolement : la dynamique MONALISA*, gérontologie et société, 2016/1 vol,38/n°149, disponible sur cairn.info

⁵³ Isolement social définition de Wikipédia

⁵⁴SERRES Jean-François , *une mobilisation nationale contre l'isolement : la dynamique MONALISA*, gérontologie et société, 2016/1 vol,38/n°149, disponible sur cairn.info

⁵⁵ Définition de la confiance en soi larousse.fr

⁵⁶ LAMIA Alicia, ESPARBES-PISTRE Sylvie, « Chapitre 6. *Estime de soi et vulnérabilité* », in Pierre Tap et al., *Précarité et vulnérabilité psychologique*, ERES « Hors collection », 2004 (), p. 89-104, disponible sur cairn.info

Le témoignage de Kevin illustre bien ces notions. *« Ça ma surtout énervée. Au premier entretien on m'a foutu un peu la pression pour que je cherche du travail activement comme ci je ne savais pas ce que c'était de chercher du travail, comme si j'étais un glandeur qui était au minima sociaux à la première minute ou il pouvait rien faire de sa vie [...] Je lui ai expliqué que j'allais lui montrer que je pouvais m'en sentir comme ça. J'ai continué à chercher du travail et je continuais à monter projet.[..]. Je me suis senti insulté; je bossais sur mon projet, je bossais bien. J'avais même de bonne piste pour pouvoir continuer dans cette voie. Elle m'a expliqué que si je ne changeais pas de projet d'avenir, elle allait me couper mes aides. [...] ».*

On note bien que Kevin a eu assez confiance en lui même pour avancer dans ses démarches et croire en son projet personnel et professionnel.

On peut penser que les personnes isolées peuvent avoir de multiples problématiques liées à l'accès aux droits et par conséquent, à leur insertion.

Pour moi, et selon mes représentations, le manque d'estime de soi peut constituer un frein supplémentaire pour effectuer leur démarches et pour accéder à leur droits.

3.1. De l'insertion à l'accès au droit

Pour les personnes interrogées, ce n'est pas le dispositif du RSA qui permet de s'insérer. En effet, pour les personnes, celui-ci est avant tout une aide financière comme pour Caroline *« Je ne vis pas trop mal la situation mais je reste quand même limitée financièrement avec le RSA »* et Kevin *« J'aurais pu faire un lien entre le RSA et l'insertion si on m'avait aider à m'insérer mais comme ça n'a pas été le cas. Le RSA est juste une aide de subsistance. »*. En effet, leurs expériences montrent un décalage entre l'objectif d'insertion du dispositif du RSA et ceux qu'ils pensent de celui-ci. Ils ne font pas le lien entre l'insertion et le dispositif alors qu'ils donnent une définition assez précise de ce qu'est l'insertion *« Permettre à une personne de s'inclure dans la société grâce à une activité »*, *« Moyen mise en œuvre pour retrouver un travail, normalité, lien social avec des personnes »*. Leurs définitions se rapprochent de la théorie. En effet, l'insertion c'est de permettre une inclusion qu'elle soit faite par le logement, par le travail. L'insertion est en lien avec l'action sociale. En effet, l'insertion c'est de permettre à toute personne de se sentir intégrer à la société. Je note que les jeunes adultes interrogés savent définir l'insertion mais n'incluent pas le dispositif RSA dans un processus d'insertion.

Je relis l'insertion à l'accès aux droits. En effet, l'accès aux droits est pour moi, de ramener tous les individus vers le droit commun. L'accès au droit est de permettre à tous d'accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre. De ce point de vue, il y a un paradoxe entre ce que les personnes interrogées pensent et la définition de l'insertion en travail social. Ces jeunes ne font peut-être pas lien car ils arrivent à être insérés sans forcément recourir aux aides.

Ces constats m'ont amené à aborder ma question de recherche. En effet, mon initiation à la recherche m'a permis d'aborder la question du non-recours par rapport au RSA. J'observe que le non-recours est paradoxalement lié à l'accès aux droits d'une façon générale. Je suppose que l'insertion est plus difficile d'accès pour les personnes isolées. C'est pour cela que j'ai décidé de m'intéresser à ce public et à cette notion d'accès aux droits.

3.3. question de recherche

L'accès aux droits touche tous les citoyens. Il peut paraître plus difficile pour une personne fragilisée d'avoir accès à ces droits. Il faut engager des démarches, aller vers l'autre. Cela peut être complexe. L'état voudrait faciliter l'accès aux droits des personnes fragilisées. Pour cela, Il a promulgué la loi du 7 octobre 2016 « pour une république numérique »⁵⁷. Cette loi a pour objectif de faciliter l'accès aux services publics des personnes les plus démunies par l'intermédiaire du numérique.

Dans quelle mesure la dématérialisation des dispositifs de l'action sociale pourrait avoir un impact sur l'accès aux droits des personnes isolées ?

A l'heure actuelle les services publics dont l'action sociale, souhaitent dématérialiser les dispositifs pour que ceux-ci soit plus accessibles aux personnes, via internet. Pour les politiques, la dématérialisation permet d'éviter un trop grand nombre de non-recours.

Le terme dématérialisation renvoie « *La dématérialisation est le remplacement dans une entreprise ou une organisation de ses supports d'informations matériels (souvent en papier) par des fichiers informatiques et des ordinateurs.* »⁵⁸

Cela veut dire que différents services tels que la CAF, pôle emploi sont accessibles en ligne.

⁵⁷ LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique disponible sur le site de légifrance

⁵⁸ Définition de la dématérialisation site de wikipédia

Consciente de n'avoir que partiellement défini les termes principaux tels que l'isolement, la personne isolée ou encore la dématérialisation, il est nécessaire d'approfondir ces termes pour mieux comprendre ce qu'engendre la dématérialisation sur l'accès aux droits en lien avec ce public.

3.3.1 Hypothèse de compréhension

Le non-recours est dû en partie à un manque d'informations. J'émetts l'hypothèse que l'outil informatique permettrait de faciliter l'accès aux droits. Les personnes pourraient avoir les informations et accéder à leurs droits s'en forment se rendre dans les institutions.

Passer la porte d'une institution peut être une épreuve pour certaines personnes. La dématérialisation pourrait être un moyen pour les personnes isolées socialement mais également géographiquement d'accéder à leurs droits.

Dans ma représentation, aller demander de l'aide apparaît comme une situation complexe qui suppose d'avoir une certaine confiance en soi pour pouvoir le faire.

Des questions émergent : Dans quelle mesure demander l'aide peut représenter une difficulté ? Expliquer sa situation à une personne inconnue ne peut il pas être un frein ?

La dématérialisation peut donc lever ce freins.

Néanmoins, la dématérialisation pourrait également engendrer du non-recours.

Selon moi, l'accès à l'outil informatique n'est pas ouvert à tous. En effet, plusieurs facteurs peuvent être déterminant : la question de l'âge, celle du budget mais encore celle des zones non couverte par un réseau internet.

Cela se nomme la fracture numérique, c'est « *une ligne de rupture symbolique, le tracé d'un clivage entre d'une part les individus ou groupes sociaux qui sont ou se sentent bien intégrés à la « société de l'information », d'autre part ceux qui sont ou se sentent exclus de cette société.* »⁵⁹ .

⁵⁹ VODOZ Luc , « **Fracture numérique, fracture sociale : aux frontières de l'intégration et de l'exclusion** », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques, mis en ligne le 27 décembre 2010, consulté le 30 mars 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/3333>

En effet, avoir accès à l'information par l'outil informatique n'est pas une évidence pour certaines personnes. De plus, même si l'accès à internet est souvent facilité, des personnes n'ont pas d'accès. Cela peut donc favoriser, ou engendrer un isolement, voir de l'exclusion.

3.3.2 Projet d'investigation

Dans le cadre du projet d'investigation, il me semble nécessaire de contextualiser le sujet et définir les concepts clefs.

Dans un premier temps, le public est à définir en axant mes recherches sur plusieurs points : définir d'un point de vue historique, juridique et sociologique les expressions « personnes isolées », « personne vulnérable » et « personne fragilisée ». En lien, les notions de vulnérabilité et de précarité seront également à définir. La notion de l'estime de soi et de la confiance en soi seront approfondies. Pour cela, les différentes lois telle que la loi du 5 mars 2007 concernant les majeurs vulnérables pourra m'aider à définir ces notions. Cela me permettra de mieux cerner mon public et par conséquent mon sujet.

Dans un second temps, il sera judicieux d'avoir des apports théoriques historiques, psychologiques mais également sociologiques sur la notion de lien social, d'isolement et de dématérialisation. En effet, la dématérialisation est un « concept » nouveau et employé dans l'action social depuis 2012. Ce nouveau procédé a commencé par la dématérialisation des demandes de logements sociaux. Il faudra donc que j'axe ce concept du point historique puis juridique avec la loi du 7 octobre 2016 « pour une république numérique »⁶⁰ pour mieux comprendre ce qu'est la dématérialisation et ce qu'elle entraîne dans l'action sociale. L'étude « **Le numérique au sein de l'Action social dans un contexte de dématérialisation** »⁶¹ pourra m'apporter des pistes de compréhension sur la dématérialisation et l'impact sur les pratiques professionnelles.

De plus, l'ouvrage « **Repli sur soi Retrait social : De l'enfant à l'adulte : cliniques de l'isolement** »⁶² pourra me donner des pistes de réflexion sur l'isolement social. En parlant de la notion d'isolement, je pense qu'il faudrait également que je regarde du côté du lien social.

⁶⁰LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique disponible sur le site de légifrance

⁶¹DAVENELYves-Marie, *le numérique au sein de l'Action sociale dans un contexte de dématérialisation*, les Etudes connexions solidaires, avril 2016 disponible sur les cahiers-connexions-solidaires

⁶² ANGELERGUES Jacques et LEANDRI Marie-Laure, *Repli sur soi Retrait social : De l'enfant à l'adulte : cliniques de l'isolement*, In Press, 2015

En vue de mon sujet de recherche, je voudrais comprendre si la création de lien social est possible à travers internet. Je penserais donc à lire « **lien social et internet dans l'espace privé**⁶³ » et « **le culte de l'internet. Une menace pour le lien social ?**⁶⁴ » .

La notion d'accès aux droits est également à définir. C'est un de mes termes clefs de ma question de recherche. L'accès au droit est tout d'abord défini par la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique⁶⁵ puis la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution des conflits⁶⁶ vient modifier celle-ci. Il serait intéressant d'approfondir le lien entre la notion d'accès au droits avec celle de l'insertion. Concernant l'accès aux droits par le biais du numérique, certaines questions émergent : A t-on accès à ces droits en ayant à disposition un outil informatique ? Dans quelle mesure les personnes ont-elles les informations ? Pour les personnes n'ayant pas l'outil informatique à disposition, ont-ils les informations sur des lieux ressources pour y avoir accès ? Quels accompagnements proposés à ces personnes ? La fracture numérique n'entraînerait-elle pas une fracture sociale ?

En me posant des questions sur ce qu'engendre la fracture numérique, je pense donc que le livre « **fracture numérique**⁶⁷ » m'amènera des renseignements et répondra peut-être à certaines questions.

Pour éviter la fracture numérique qui est une forme de non-recours. Des associations et institutions ont mis en place un accompagnement pour permettre aux personnes d'apprendre à se servir de l'outil informatique. Comme Emmaüs qui a créé un projet autour de l'informatisation en mettant en place Emmaüs connect qui mène une action « connexion solidaire ». Ils accompagnent les publics ne maîtrisant pas l'outil informatique.⁶⁸

De plus, les travailleurs sociaux sont amenés à ouvrir les droits des personnes, cela engendre une nouvelle forme d'accompagnement. Les travailleurs sociaux ne sont pas formés à accompagner les personnes via l'outil informatique. Cela amène à se poser la question de la formation par rapport à l'informatique.

⁶³ MARQUET Jacques et JANSSEN Christophe, *lien social et internet dans l'espace privé*, sciences humaines, juin 2012

⁶⁴ BRETON Philippe, *le culte de l'internet. Une menace pour le lien social ?*, La découverte, 2000

⁶⁵ la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique

⁶⁶ la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits

⁶⁷ DUPUY Gabrielle, *la fracture numérique*, Ellipses Marketink, 2007

⁶⁸ NOVIELLO Laeticia, *fracture numérique : la face cachée de la simplification*, lien social, p16, n°1196, 24 novembre au 7 décembre 2016

Par ailleurs, je me questionne sur la notion de l'accompagnement. Les personnes faisant les démarches par internet, certaines d'entre elles sont éloignées de l'insertion, faire leurs démarches en ligne n'impliquerait-il pas un nouvel isolement social ?

Pour les personnes se trouvant donc éloignées de l'accès à internet ne serait il pas doublement exclus ?

Une fois mon sujet contextualisé et ma recherche théorique réalisée, il sera nécessaire de cibler un public. J'aimerais me rapprocher des personnes considérées isolées socialement. En effet, c'est un public large mais en le prenant dans sa globalité, cela me permettra d'avoir une analyse plus fine et de pouvoir comparer ce que vivent les personnes en fonction de leurs âges, du lieu d'habitations etc... En effet, l'une de mes représentations est qu'une personne de 25 ans ne vit pas la même chose qu'une personne de 40 ans ni de 60 ans. Selon mes représentations, une personne âgée peut davantage être touchée par l'isolement. Il faut définir ce terme pour savoir à partir de quel moment une personne est considérée comme âgée. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une personne est « âgée » à partir de 60 ans.

Pour interroger les jeunes adultes, je pense me servir des réseaux sociaux et des forums. En effet, c'est déjà une population dite invisible que je n'ai pas pu approcher lors de mon investigation sur le non-recours. Je pense donc qu'ils pourront m'apporter d'autres informations.

De plus, pour avoir accès aux autres personnes, je me rapprocherai des institutions rencontrant ce public. En parallèle, j'interrogerais également les travailleurs sociaux pour avoir leurs regards sur ce que cela engendre au niveau de l'accompagnement. Je me rapprocherais également des associations accompagnant les personnes dans l'apprentissage du numérique.

Pour pouvoir interroger les personnes, l'outil que je pense le plus utile est l'entretien semi-directif. En effet, celui-ci sera fait sous forme de thématiques avec des questions ouvertes. Cela me permettra de cadrer l'entretien et d'avoir des informations sur les thématiques qui m'intéressent pour traiter mon sujet.

Cette question de recherche me semble pertinente. En effet, la modernisation de l'action sociale dans sa globalité est une question d'actualité. La question du non recours est à prendre en compte dans la pratique professionnelle. La dématérialisation pourrait peut-être, dans une certaine mesure, apporter une réponse à ce phénomène.

Conclusion :

Dans le cadre de ce travail d'initiation à la recherche, j'ai appris à prendre conscience de mes représentations et de les déconstruire à travers une recherche théorique et de terrain. De plus, le sujet du non-recours peut être transposé à d'autre dispositif. En effet, lors de mon stage de troisième année, je me suis aperçu du non-recours concernant l'APA. Cela vient faire écho à cette notion de choix. En effet, c'est une des notions que j'ai eu des difficultés à saisir. Je n'arrivais pas à comprendre comment les personnes pouvaient faire le choix d'aller dans le non-recours. Cette notion de choix va plus loin, c'est aussi une question de liberté. J'ai compris l'importance de prendre en compte le choix des personnes même si cela peut les mettre en difficulté. Dans mon travail en tant que futur assistante de service social, le respect du choix de l'autre est important. C'est aux personnes de faire leurs propre choix et de trouver leurs solutions.

Concernant la dématérialisation, j'ai dû lors de mon stage de deuxième année accompagner les personnes au niveau de la prime d'activité. Faire ces démarches n'est pas chose facile.. De plus, je me suis demandé comment accompagner ces personnes au niveau de l'outil informatique. Je me suis trouvée, à un certain moment, à faire à la place des personnes sans forcément avoir conscience de l'impact sur les personnes.

De plus, une question reste en suspend. Avec la modernisation des procédés ainsi que la dématérialisation, ne risque –t-on pas d'entrer excessivement dans l'intimité des individus que nous accompagnons ? Cela pose la question du cadre qu'on peut avoir en tant que travailleurs sociaux mais aussi des limites qu'on peut s'imposer.

Pour moi, le questionnement perpétuel de notre pratique est important. Il s'agit de se remettre en question quant à sa propre pratique et par rapport à ses propres représentations. Je pense que ce mémoire a été pour moi une réelle opportunité de les questionner.

Enfin, entre en compte nos valeurs, notre éthique et notre déontologie. Tous ces éléments sont prégnants, selon moi, pour exercer notre profession, accompagner au mieux les individus et enfin développer notre positionnement professionnel tout au long de notre carrière d'assistante de service social.

Bibliographie

Ouvrages :

CICHELLI Vincenzo , *l'autonomie des jeunes, questions politiques et sociologiques sur les mondes étudiants*, La documentation Française, mars 2013, 215 pages

DE ROBERTIS Cristina, *l'intervention sociale d'aide à la personne*, Presses de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, 2^{ème} édition, 2014, 176 pages

DUVOUS Nicolas , *l'autonomie des assistés*, Le lien social/PUF, septembre 2009, 269 pages

GALLAND Olivier , *sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, 2011 pour la 5^{ème} édition, 256 pages

L'ODENORE, *L'envers de la fraude social*, La découverte, novembre 2012, 210 pages

PAUGAM Serge , *la disqualification sociale*, Quadrige/PUF, juin 2000,256 pages

WARIN Philippe, *le non-recours aux politiques sociales*, PUG, octobre 2016, 243 pages

CROIZET Jean-claude et LEYENS Jacques Philippe, *Mauvaise réputation : réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*, Armand Colin, mars 2003,304 pages

GOZLAN Angélique et MASSON Céline, *l'adolescent face à Facebook : Enjeux de la virtualité*, Broché, juin 2016, 260 pages

DRANCOURT Chantal Nicole et ROULLEAU-BERGER Laurence , *l'insertion des jeunes en France*, PUF, août 2006, 125 pages

LEVAIN Myriam et TESSIER Julia, *la génération Y par elle même*, Pocket, 6 novembre 2014, 208 pages

Revue :

NOVIELLO Laeticia , *fracture numérique : la face cachée de la simplification*, lien social, p16, n°1196, 24 novembre au 7 décembre 2016

document internet :

•Définition :

WARIN Philippe, *ciblage, stigmatisation et non-recours*, document de travail, n°3, juin 2010 disponible sur odenore , disponible sur le site web : <https://odenore.msh-alpes.fr>

WARIN Philippe, *Le non-recours : définition et typologie*, document de travail n°1, juin 2010 actualisé en décembre 2016 disponible sur le site web : <https://odenore.msh-alpes.fr>

RAMOS Elsa, *Qu'entend on par autonomie des jeunes*, définition de l'autonomie et de l'indépendance , conférence mis en ligne le lundi 1er mars 2010, disponible sur le site web : <http://www.ressourcesjeunesse.fr>

Définition du non-recours, disponible sur le site web : <https://odenore.msh-alpes.fr>

Définition de l'insertion sociale et professionnelle, disponible sur le site web : www.wikipedia.fr

Définition de la dématérialisation, disponible sur le site web : www.wikipedia.fr

Définition de l'isolement social, disponible sur le site web : www.wikipedia.fr

Définition de la dématérialisation, disponible sur le site web :: www.wikipedia.fr

Définition de l'insertion sociale, disponible sur le site web : www.cnle.gouv.fr

Définition d'être assisté, disponible sur le site web : www.larousse.fr/

Définition de la méconnaissance, disponible sur le site web : <http://www.cnrtl.fr/>

•Revue :

Cité dans le document

ACHARD Christelle, *Invisible violence : pour une prise de conscience*, le sociographe, 2016/4 (n°56), disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

BARRAT Brigitte , *Ceux qui ne demande rien : hors jeu, résignées ou résistants*, vie sociale, 2008/1 n°1 pages 5 à 8, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

BARREYRE Jean-Yves, *Aide familiale, aide familière, aide contrainte et aide d'urgence : servitude ou choix de vie*, vie sociale, 2012/4 n°4, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

BOUTINET Jean-Pierre, *L'approche sociohistorique de la vie d'adulte . A propos d'un concept sémantique flottant*, Psychologie de la vie adulte, 11-23, que sais-je, puf, 2013, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

CHARBONNEAU Johanne, *La recherche sur les solidarités familiales au Québec*, Revue Françaises des affaires sociales, 2004/3, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

DUBECHOT Patrick, *le concept d'inclusion sous le regard de travailleurs sociaux en formation*, vie sociale, 2015/3 n°11, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

FIEULAINÉ Nicolas, *Temps de l'urgence, temps du projet : La rencontre des Temporalités dans le recours aux soins et à l'aide sociale en situations de précarité*, HAL, dossier de la MRIE, 2007, 15, pp 41-45, disponible sur le site web: <https://hal.archives-ouvertes.fr/>

JENNY Antoine , *Travail social, lien social et Internet* , Empan, 4/2009 (n° 76), p. 92-99. disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

RAMOS Elsa, *Qu'entend on par autonomie des jeunes*, définition de l'autonomie et de l'indépendance , conférence mis en ligne le lundi 1er mars 2010, disponible sur le site web : <http://www.ressourcesjeunesse.fr>

SERRES Jean-François , *une mobilisation nationale contre l'isolement : la dynamique MONALISA*,gérontologie et société, 2016/1 vol,38/n°149, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

SERRES Jean-François, *Pour qui comptent-il ?*,revue projet, C.E.R.A.S,2015/3 n°346, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

VODOZ Luc , « *Fracture numérique, fracture sociale : aux frontières de l'intégration et de l'exclusion* », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques, mis en ligne le 27 décembre 2010, consulté le 30 mars 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/3333>

WARIN Philippe, *Mieux informer les publics vulnérable pour éviter le non-recours*, Informations sociales, 2013/4 n°178, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

ZIELINSKI Agata, *Le libre choix. De l'autonomie rêvée à l'attention aux capacités*, gérontologie et société, 2009/4 vol,32/ n°137, pages 11 à 24, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

AMADIEU Thomas et CLEMENT Cécile, *passage à l'âge adulte et sentiments d'injustice*, *Agora débat/jeunesses*, 2016/3 (n°74), disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

BREMOND Piu , GERADIN Elisabeth , GINEST Julia, *En quoi l'urgence sociale interroge-t-elle les pratiques professionnelles ?*, *Empan*, 2002/2 n°46, disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

BOURGUIGNON David, DESMETTE Donatienne, YZERBYT Vincent, HERMAN Ginette,*Activation du stéréotype, performance intellectuelle et intentions d'action : Le cas des personnes sans emploi*, revue internationale de psychologie sociale, 2007/4 tome 20, , disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

•Article de journaux en ligne :

CAUVIN Daniel, Salauds de pauvre ! On vous stigmatise pour vous dicter la loi du mensonge triomphant, 16 mai 2015, site de médiapart

TONINO Serafini et SOULE Véronique,*Comme les démunis, les préjugés ont la vie*, article, 16 octobre 2014 (mis à jour le 17 octobre 2014, www.libération.fr)

Revue et articles

DEBORDEAUX Danièle,*Désaffiliation, disqualification, désinsertion, pauvreté insertion RMI, Recherches et Previsions*, numero 1, volume 38, p 93-100, 1994, disponible sur le site web : www.persee.fr

GAUDET Stéphanie. *La responsabilité dans les débuts de l'âge adulte*. Lien social et Politiques 46 ,2001,p 71–83.,disponible sur le site web : <https://www.erudit.org>

GUIMOND Serge, *La fonction sociale des préjugés ethniques* , *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 10-11 | décembre 2006, mis en ligne le 15 décembre 2006, consulté le 01 avril 2017. URL : <http://urmis.revues.org/207>

JAUNEAU Yves,*L'indépendance des jeunes adultes chômeurs et inactifs cumulent les difficultés, divisions des études sociales*, insee première n°1156, 01/09/20007,disponible sur le site web : www.insee.fr

JELLAB Aziz,*L'insertion sociale comme préalable à l'insertion professionnelle : le cas des jeunes 16-25 ans fréquentant la Mission locale*, *L'homme et la société*, Les équivoques de la laïcité, numéro 2, volume20,p97-109, 1996, disponible sur le site web : www.persee.fr

NEIRYNCK Isabelle, *L'épuisement des jeunes adultes: une analyse systémique*, *thérapie familiale, Médecine & hygiène*, 2015/2, vol 36,disponible sur le site web : <https://www.cairn.info/>

| | |
|---|--|
| | |
| Le non-recours au RSA chez les jeunes adultes | |
| Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social - DC2 | |
| <p>Dans notre société, la jeunesse est un stade de la vie avec des périodes de transition. Les jeunes adultes sont autonomes mais sont dépendants de leurs parents, d'un dispositif. J'ai voulu comprendre à travers cette initiation ce qu'il se jouait pour ces jeunes âgées entre 25 et 30 ans quand ils se trouvent sans emploi. Certains ont recours au RSA, d'autres trouvent des solutions alternatives. La famille joue un rôle important pour ces jeunes et représente un véritable soutien. Le non-recours est le fait de ne pas bénéficier d'un droit ou d'un service auquel une personne pourrait prétendre. Les causes du non-recours sont multiples (manque de connaissance sur une prestations, ne pas avoir envie de rentrer dans un système, avoir le sentiment d'être stigmatisé...).</p> <p>La personne ne faisant pas recours à une aide par non-demande fait un choix par rapport à sa connaissance de ces dispositifs. Ce choix n'est pas forcément objectif. En effet, la personne peut être influencée par de multiple facteurs.</p> <p>Quand il y a un soutien, les personnes sont insérées dans une certaine mesure. Pour les personnes isolées, l'accès aux droits et donc l'insertion n'est elle pas plus compliquée ?</p> <p>La dématérialisation ne permettrait-elle pas de faciliter l'accès aux droits pour les personnes isolées ?</p> | |
| MOTS- CLES : Non-recours, accès aux droits, jeunes adultes, personnes isolées, RSA | |
| | |